



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 22/12/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011  
D-2011/701**

***Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)*

**Excusés :**

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

## Budget primitif pour l'exercice 2012.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2012 de la ville de Bordeaux,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994

VU la loi 96-142 du 21 février 1996

VU les articles L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable du 1<sup>er</sup> Août 1996

### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du Budget de la ville de Bordeaux pour l'année 2012 présenté par son Maire, Monsieur Alain JUPPE

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :** 478 462 816,94 Euros

Dont :

472 487 723,44 Euros Pour la Ville

5 975 093,50 Euros Pour la Régie des Sports et Loisirs

**En dépenses à la somme de :** 478 462 816,94 Euros

Dont :

472 487 723,44 Euros Pour la Ville

5 975 093,50 Euros Pour la Régie des Sports et Loisirs

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### < VILLE DE BORDEAUX

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses – Chapitres :**

011	Charges à caractère général	66 249 038,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	170 526 986,00
014	Atténuation de produits	1 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	67 901 115,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	331 760,00
66	Charges financières	7 851 100,00
67	Charges exceptionnelles	668 500,38
68	Dotations aux amortissements et provisions	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	36 110 973,91

042	Opération d'ordre de transferts entre sections	10 903 637,81
-----	--	---------------

**Recettes – Chapitres :**

013	Atténuation de charges	550 000,00
70	Produits des services	18 646 020,00
73	Impôts et taxes	246 094 400,00
74	Dotations et participations	86 674 059,00
75	Autres produits de gestion courante	9 215 484,00
77	Produits exceptionnels	424 037,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	339 111,72

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses – Chapitres :**

16	Remboursement d'emprunts	20 450 000,00
20	Immobilisations incorporelles	3 361 006,00
204	Subventions d'équipement versées	7 655 530,00
21	Immobilisations corporelles	13 299 093,00
23	Immobilisations en cours	65 174 871,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	210 000,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00
458117	Dispositif Hôtels meublés à vocation sociale (dép)	50 000,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	339 111,72

**Recettes – Chapitres :**

10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000 000,00
13	Subventions d'investissement	6 480 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000 000,00
458217	Dispositif Hôtels meublés à vocation sociale (rec)	50 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	36 110 973,91
024	Produits des cessions	9 000 000,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	10 903 637,81

< **REGIE DES SPORTS ET LOISIRS**

**SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses – Chapitres :**

011	Charges à caractère général	1 679 919,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 632 157,00
66	Charges financières	42 617,59
67	Charges exceptionnelles	1 022,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	609 688,50

**Recettes – Chapitres :**

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 185 405,00
74	Dotations, subventions et participations	1 780 000,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses – Chapitres :**

16	Emprunts et dettes assimilées	127 724,30
21	Immobilisations corporelles	231 000,00
23	Immobilisations en cours	350 964,20
27	Autres immobilisations financières	1 300 000,00

**Recettes – Chapitres :**

27	Autres immobilisations financières	1 400 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	609 688,50

**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Alain JUPPE**

**RAPPORT DE PRESENTATION  
DU BUDGET PRIMITIF 2012**

	<b>Page</b>
<b>Les grands équilibres budgétaires de la Ville</b>	<b>2</b>
<b>Les politiques</b>	
<b>L'agenda 21</b>	<b>12</b>
<b>Une ville durable, Bordeaux pour ses habitants</b>	<b>13</b>
<b>La vie en société</b>	<b>13</b>
<b>Le développement sportif</b>	<b>26</b>
<b>La démocratie culturelle</b>	<b>28</b>
<b>La Ville et la démocratie locale</b>	<b>30</b>
<b>La qualité des espaces publics de proximité</b>	<b>32</b>
<b>La prévention des risques et la tranquillité</b>	<b>36</b>
<b>Bordeaux, cœur d'une agglomération durable</b>	<b>38</b>
<b>Le développement urbain durable</b>	<b>38</b>
<b>Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur</b>	<b>45</b>
<b>L'attractivité touristique</b>	<b>48</b>
<b>Bordeaux en Europe et dans le monde</b>	<b>49</b>
<b>Les relations internationales et européennes</b>	<b>49</b>
<b>Bordeaux, grande métropole culturelle</b>	<b>50</b>
<b>La performance de la collectivité</b>	<b>55</b>
<b>La gestion des ressources humaines</b>	<b>55</b>
<b>La gouvernance numérique</b>	<b>57</b>
<b>Stratégie immobilière et économie d'énergie</b>	<b>61</b>
<b>Annexe : Comparatif de taxe d'habitation</b>	<b>63</b>

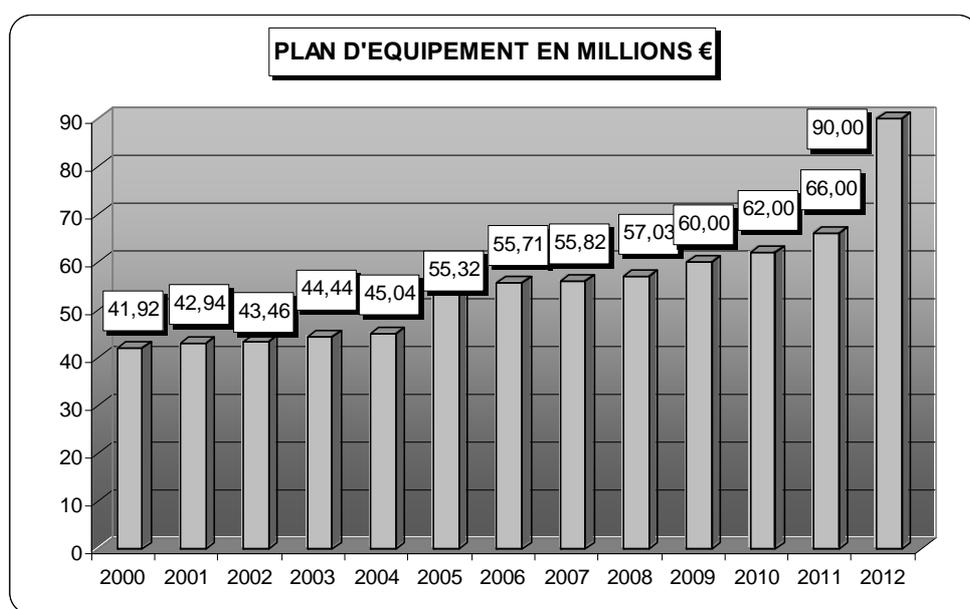
## RAPPORT DE PRESENTATION B.P. 2012

Comme les années précédentes, le budget de la Ville est présenté en décembre, afin de permettre sa mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Globalement, le budget 2012 s'élève à 425,1 M€ par rapport à 399 M€ en 2011 soit une progression de 6,6 %. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 314,7 M€ et celles d'investissement à 110,4 M€.

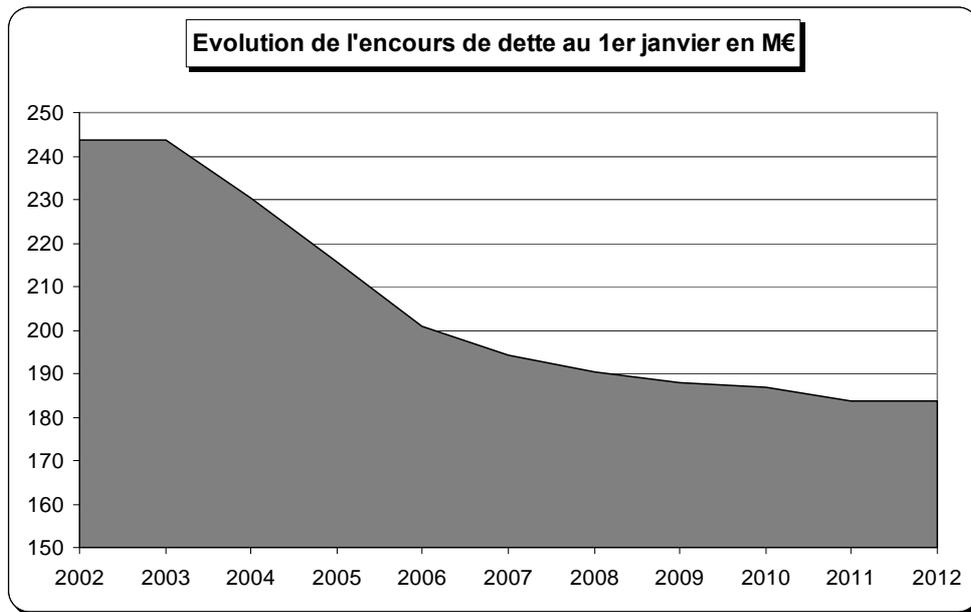
En 2012, BORDEAUX compte désormais parmi les villes françaises les moins endettées de sa catégorie et a retrouvé les marges de manœuvre nous permettant de recourir à l'emprunt de façon plus soutenue pour financer un ambitieux programme d'investissement. Le plan d'équipement sera donc en forte évolution cette année, traduisant ainsi la principale caractéristique de ce budget.

⇒ **Une évolution sensible de l'investissement :**



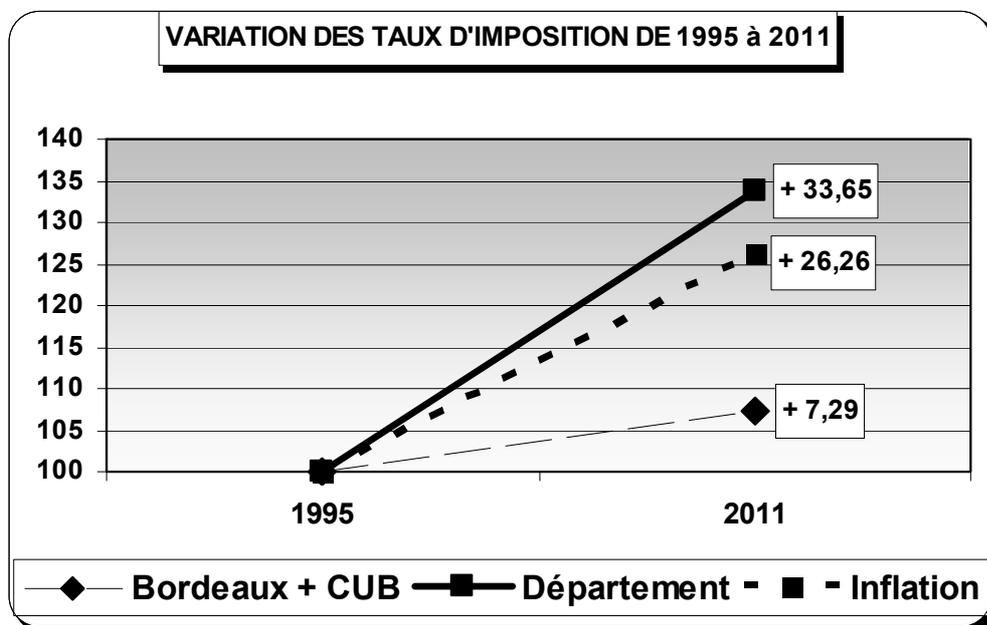
Dans un contexte économique encore très incertain et malgré la raréfaction des ressources, la Ville de BORDEAUX choisit de soutenir l'activité de nos entreprises. En faisant le choix d'un ambitieux programme, la Ville voit progresser ses investissements de 36,4 %.

⇒ Une situation saine permettant de faire appel à l'emprunt :



Après plus de 15 années de désendettement continu, la Ville verra l'encours de sa dette légèrement augmenter en 2012.

⇒ Une pression fiscale maîtrisée:



De 1995 à 2011, soit en 16 ans, les taux de fiscalité à Bordeaux n'auront évolué que de 7,3 % alors que, par comparaison, ils ont évolué de 33,7 % pour le Conseil Général.

## Grandes masses budgétaires :

La gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement va se traduire, en 2012, par une croissance de nos recettes de fonctionnement plus importante que les dépenses correspondantes, et donc une épargne brute en évolution positive.

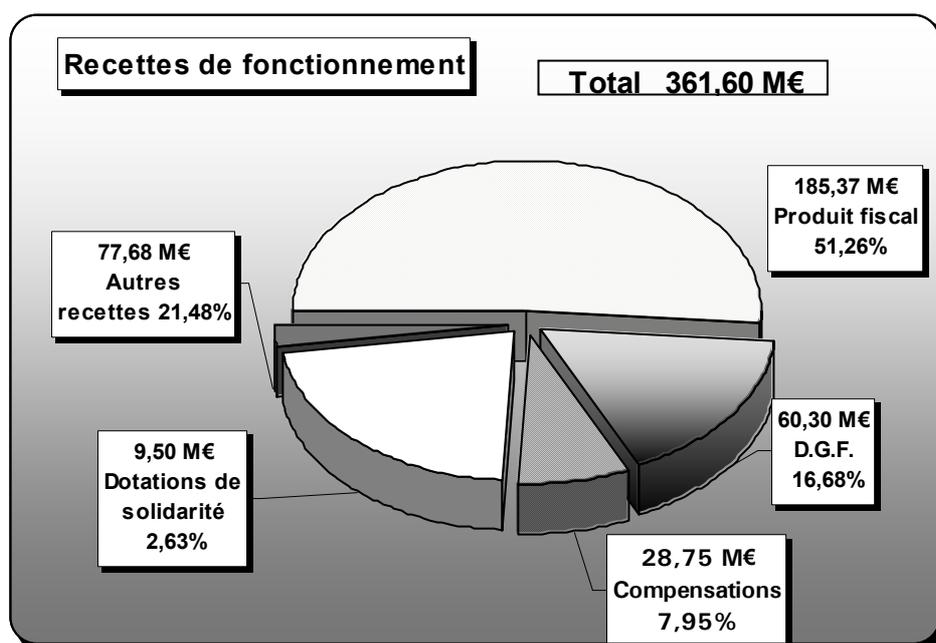
Par ailleurs, grâce notamment aux marges de manœuvre liées au désendettement continu des quinze dernières années, notre épargne disponible, qui mesure l'autofinancement, progressera de plus de 35 %, passant de 19 à 26,5 M€.

Enfin, les recettes d'investissement disponibles (subventions et cessions) renforceront encore, pour l'année 2012, notre capacité d'investissement

En mouvements réels, hors flux internes entre le budget principal et le budget annexe, les grandes masses budgétaires et les soldes de gestion se présentent ainsi :

	2011	2012	% d'évolution
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>352,07</b>	<b>361,60</b>	<b>2,71%</b>
Produit fiscal	179,01	185,37	3,55%
DGF	61,20	60,30	-1,47%
Compensations	8,00	7,80	-2,50%
Allocation de compensation TPU	20,92	20,95	0,14%
D S C	9,34	9,50	1,71%
Casino	5,30	5,25	-0,94%
Autres recettes	68,30	72,43	6,05%
<b>Depenses de fonctionnement</b>	<b>299,18</b>	<b>306,83</b>	<b>2,56%</b>
Personnel	170,57	169,80	-0,45%
Subventions d'intérêt public	11,88	12,59	5,98%
Subventions d'intérêt général	21,80	23,49	
Autres dépenses	88,53	93,22	5,30%
Reversement péréquation		1,00	
CCAS	6,40	6,73	5,16%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>52,89</b>	<b>54,77</b>	
Annuité	33,80	28,30	
Capital 20,45 Intérêts 7,85			
<b>EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>19,09</b>	<b>26,47</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>46,91</b>	<b>63,53</b>	<b>35,43%</b>
FCTVA	8,00	8,00	
Subventions	3,91	6,53	
Autres recettes dont Cessions	5,00	9,00	
Emprunts	30,00	40,00	
<b>Programme d'investissement</b>	<b>66,00</b>	<b>90,00</b>	<b>36,36%</b>

## I - Les recettes de fonctionnement (361,60 M€)



### A – Le produit fiscal (185,4 M€)

La Ville de Bordeaux perçoit les taxes ménages que sont les taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties ainsi que la Taxe d'habitation.

Concernant cette dernière qui est acquittée par les occupants d'un logement, c'est-à-dire la quasi totalité des Bordelais, elle est obtenue par application à sa base brute (valeur locative cadastrale fixée par l'Etat) d'allègements à travers des abattements avant l'application d'un taux d'imposition.

La politique fiscale de notre commune est donc déterminée à la fois par les taux d'imposition et par la politique d'abattements (laquelle est propre à chaque collectivité).

Si l'on passe en revue les trois éléments entrant dans la composition du montant de la taxe d'habitation (base, abattements et taux), on peut en tirer le constat suivant :

- A Bordeaux, les bases d'imposition (valeurs locatives cadastrales fixées par l'Etat) sont relativement plus élevées que dans les autres grandes Villes de France.
- A Bordeaux, les abattements (et notamment l'abattement général à la base) qui viennent alléger les bases d'imposition sont parmi les plus favorables des grandes villes de France.

Ainsi, et en combinant taux et abattements, il en ressort que l'impôt réellement payé par un Bordelais, par rapport à un contribuable d'une autre ville, et à situation locative et familiale comparable, se situe dans la moyenne des grandes Villes de France.

Ceci ressort clairement du tableau ci-après, comparant deux situations types, extrait de l'étude comparative sur la taxe d'habitation, jointe en annexe du rapport de présentation budgétaire, qui permet d'expliquer les mécanismes et de situer Bordeaux par rapport aux autres grandes villes françaises :

Situation 1 : lorsque la base brute prise en compte est la valeur locative moyenne de chaque commune, et pour un contribuable ayant deux personnes à charge, la taxe d'habitation à Bordeaux est dans la moyenne des villes de sa strate, au cinquième rang sur dix.

Situation 2 : lorsque la base brute prise en compte est 1,5 fois la valeur locative moyenne de chaque commune, et pour un contribuable ayant deux personnes à charge, Bordeaux est au 4ème rang.

**En utilisant la VLM de chaque commune**

2 p à c

	TH communale base = VLM
Montpellier	452
Rennes	440
Nantes	414
Marseille	401
<b>Bordeaux</b>	<b>392</b>
Lille	388
Nice	335
Lyon	305
Strasbourg	293
Toulouse	204

2 p à c

	TH communale base = 1,5 VLM
Montpellier	800
Marseille	766
Nantes	758
<b>Bordeaux</b>	<b>778</b>
Rennes	716
Nice	707
Lille	686
Lyon	649
Strasbourg	593
Toulouse	430

Pour 2012, si les bases d'imposition sont en progression suffisante, je ne proposerai pas d'augmentation des taux d'imposition, dans la ligne de la sagesse fiscale qui s'applique à Bordeaux depuis de nombreuses années. Les bases d'imposition des taxes ménages seront communiquées au mois de mars prochain. C'est alors que le Conseil Municipal aura à se déterminer sur le niveau des taux

Il faut noter enfin qu'à compter de cette année, au titre de la solidarité entre collectivités territoriales, l'application d'une mesure de péréquation décidée par l'Etat entraînera un nouveau prélèvement opéré sur le produit fiscal large de notre commune.

Ce prélèvement supplémentaire dont les modalités pratiques restent encore à préciser, devrait s'élever à environ 1 M€ pour Bordeaux et constituera ainsi une dépense supplémentaire.

## **B – Les dotations :**

### **- La dotation globale de Fonctionnement (60,30 M€)**

La loi de finances prévoit un gel de l'enveloppe globale de la D.G.F. pour 2012. Cependant, là encore, et au titre de la péréquation, il est prévu que la dotation de garantie qui représente 50 % de notre D.G.F., soit en diminution en 2012. Cette baisse qui pourrait représenter entre 1 et 1,5 M€, servira à alimenter un fonds de péréquation destiné aux communes les plus défavorisées sur un plan financier.

La prise en compte, désormais annuelle, du recensement de la population toujours positif à BORDEAUX viendra quelque peu atténuer cette diminution.

### - La dotation de solidarité communautaire (9,50 M€)

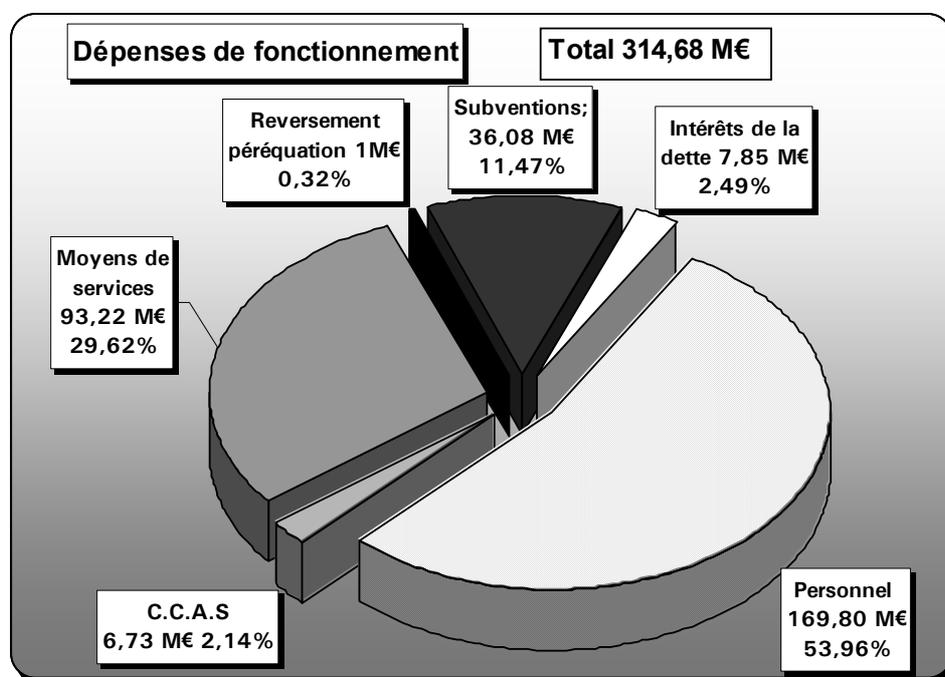
Cette dotation versée par la Communauté urbaine permet aux communes membres de bénéficier d'une partie du dynamisme des bases de la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle) transférées à l' EPCI. En 2012, le montant que percevra la Ville au titre de cette dotation s'élèvera à 9,50 M€, soit une progression de 1,7 % par rapport à 2011.

### C – Les autres recettes (76,76 M€)

En progression de 6,05 %, ce poste est essentiellement constitué des recettes tarifaires de la ville, des participations reçues de nos différents partenaires (CAF notamment), du produit des jeux du casino ainsi que de certaines recettes fiscales comme les droits de mutation ou la taxe locale sur la consommation électrique.

A elle seule, l'évolution positive de la participation CAF liée au développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance et les centres de loisirs, représente plus de la moitié de la progression de ce poste. La bonne fréquentation touristique de Bordeaux permet également d'attendre une évolution favorable de la taxe de séjour (+ 0,4 M€). Concernant le produit des jeux du Casino, après 3 années de baisse consécutive, le projet du budget mise sur une quasi stabilité de ces recettes pour 2012.

### II – Les dépenses de fonctionnement (314,7 M€)



## **A – Les frais de personnel (169,8 M€) :**

La baisse apparente des frais de personnel est en fait due à un changement de périmètre par rapport à l'année 2011. En effet, la transformation de l'Ecole des Beaux Arts en établissement public de coopération culturelle entraîne un transfert de la masse salariale correspondante à l'E.P.C.C. et se traduit donc par une diminution des frais de personnel et une augmentation corrélative du poste autres dépenses dans le budget de la Ville.

A périmètre constant, les frais de personnel évolueraient de 1,3 % de B.P à B.P., ce qui représenterait une augmentation prévisionnelle d'environ 2,2 % par rapport au compte administratif anticipé de 2011.

## **B – Les subventions (36,1 M€) :**

Désormais classées en 2 catégories, subventions d'intérêt public (crèches, centre d'animations et de loisirs, activités périscolaires et interclasses) et subventions d'intérêt général (tous les autres secteurs d'activité) elles sont en augmentation globale de 7 % par rapport à 2011.

Dans la 1<sup>ère</sup> catégorie, une augmentation de 0,32 M€ pour les crèches et de 0,2 M€ pour les centres d'accueil et de loisirs permettra de créer respectivement 74 et 164 places supplémentaires. Dans la 2<sup>ème</sup> catégorie, la reprise de NOVART (0,28 M€), la Maison de l'Emploi (+ 0,26 M€), la montée de l'Union Bordeaux Bègles en Top 14 (+ 0,1 M€) constituent les principales évolutions par rapport à 2011.

## **C – Le C.C.A.S. (6,73 M€) :**

Avec 6,73 M€, la subvention de la Ville au C.C.A.S. augmentera de plus de 5 % permettant d'améliorer encore l'aide apportée par la collectivité aux plus démunis et aux personnes âgées.

## **D – Les autres dépenses (93,2 M€) :**

Elles sont en hausse apparente de 5,3 % en raison du changement de périmètre lié à la transformation de l'Ecole des Beaux Arts en E.P.C.C., déjà évoquée plus haut. Si l'on reste à périmètre constant, l'évolution de ce poste n'est plus que d'environ 3 %, due essentiellement à l'augmentation du nombre de repas servis par le SIVU, et donc corrélativement de la part du prix des repas des enfants dans les cantines scolaires pris en charge par la Ville (+ 1 M€).

## **III – L'annuité de la dette (28,3 M€)**

L'annuité de la dette sera en forte diminution, de plus de 16 %, en raison d'un profil d'amortissement favorable voyant la Ville rembourser moins de capital (20,45 M€) que les années précédentes.

Les frais financiers, au sens large (dette + ligne de trésorerie) inscrits à hauteur de 7,85 M€ sont en hausse de 4,2% anticipant une hausse des taux d'intérêt liée à la raréfaction de l'offre bancaire pour les collectivités territoriales. Ils ne représentent cependant que moins de 2,5 % de nos dépenses de fonctionnement.

La capacité de désendettement s'améliore encore et passe sous la barre des 4 ans avec 3,91 années contre 4,06 au B.P. 2011. Après 15 années de désendettement continu qui a vu passer notre encours de dette de 266 M€ en 1995 à 183,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2012, BORDEAUX compte parmi les villes les moins endettées de sa catégorie.

Nous avons donc retrouvé des marges de manœuvre, qui nous permettent de recourir à l'emprunt de façon un peu plus soutenue pour financer notre ambitieux programme d'investissement. Ainsi, fin 2012, l'encours de dette devrait se situer autour de 195 M€ et notre capacité de désendettement serait maintenue en deçà de 5 années.

#### IV – La section d'investissement :

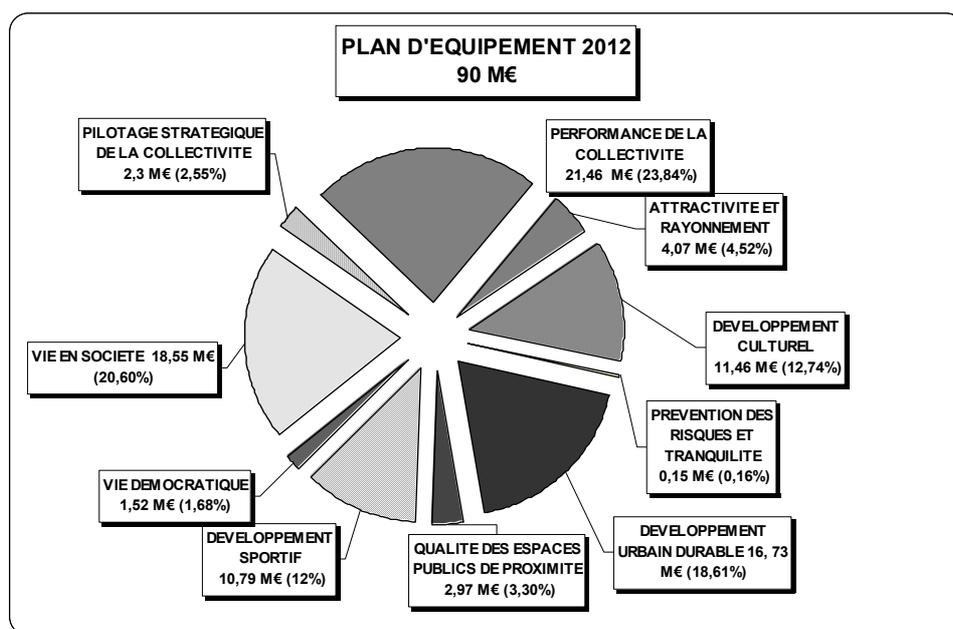
Elément marquant de notre budget 2012, l'investissement de la Ville est en progression sensible, de plus de 36 %. Dans un contexte économique difficile, BORDEAUX fait ainsi le choix de soutenir l'activité des entreprises en réalisant un programme d'équipement ambitieux s'élevant pour cette année à 90 M€.

Sur ce montant de 90 M€, l'essentiel, soit 85 %, est consacré à des équipements de proximité et aux dépenses de maintenance et d'entretien de notre patrimoine, et 15 % seulement aux trois grands équipements structurants que sont le nouveau stade, le centre culturel et touristique du vin et la future cité municipale.

Parmi les opérations les plus significatives figurent cette année :

- Les investissements en faveur des écoles et des crèches : **16 M€**, dont :
  - la réalisation du groupe scolaire Berges du Lac 1 : 5,08 M€
  - la démarrage de la restructuration de l'école Albert Thomas : 1,25 M€
  - la réalisation du 1<sup>er</sup> groupe scolaire des Bassins à flot 1,00 M€
  - la restructuration de l'école Henri IV 1,00 M€
  - la future crèche des Berges du Lac 1,33 M€
  - la réalisation de la crèche de la rue Détrois 0,2 M€
  - la réalisation de la crèche Albert Thomas 0,3 M€
  - la réalisation de la 1<sup>ere</sup> crèche des bassins à Flot 1,05 M€
  
- Les investissements en faveur des équipements sportifs (hors nouveau stade) : **8,6 M€**, dont :
  - le gymnase Armagnac (acquisition VEFA et travaux) 2,80 M€
  - le gymnase rue Virginia (ex ASPTT) 1,00 M€
  - le palais des sports 1,07 M€
  - la poursuite de la rénovation des bétons du stade Chaban Delmas 1,20 M€
  - l'aménagement d'un terrain de football aux Aubiers 0,30 M€
  
- Les investissements en faveur des équipements culturels : **13 M€**, dont :
  - les travaux de rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle : 2,67 M€
  - le démarrage de la construction des futures archives municipales : 0,72 M€
  - le démarrage de la phase 2 de la requalification de la Bibliothèque Mériadeck et travaux connexes: 3,45 M€
  - la future médiathèque Armagnac (acquisition VEFA et travaux) 1,75 M€
  - l'aménagement d'une nouvelle médiathèque à Saint Augustin 0,90 M€
  
- Les investissements sur l'espace public : **11 M€** dont :
  - le démarrage des travaux de réaménagement de la place St-Michel : 1,06 M€
  - la modernisation de l'éclairage public : 2,47 M€

- la poursuite de la réalisation du Parc aux Angéliques 1,00 M€
  - les études du parc André Meunier et du jardin d'Armagnac 0,40 M€
  - la requalification des espaces publics de Mériadeck 0,50 M€
  - l'extension du « jardin de ta sœur » (acquisition complémentaire) 0,62 M€
- Les travaux d'amélioration du patrimoine de la Ville : **9,2 M€** dont
- les travaux de mise en accessibilité handicapés de nos équipements 1,80 M€
  - les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine : 3,30 M€
  - la rénovation de l'amphithéâtre de l'Athénée 0,60 M€
  - la restauration de nos édifices patrimoniaux (églises, Bourse du travail) 1,52 M€
- Les interventions en faveur de l'habitat et du logement : **6 M€**
- Les interventions en faveur du développement économique : **2,6 M€** dont :
- la réalisation d'une pépinière d'entreprises à Darwin 2 M€
- Le financement de trois grands équipements : **13,5 M€**, soit :
- le centre culturel et touristique du vin : 2,00 M€
  - la future Cité Municipale : 7,85 M€
  - la 1<sup>ère</sup> phase de création du nouveau stade : 3,60 M€



La dimension pluriannuelle est entreprise cette année avec la mise en place d'autorisations de programme/crédits de paiement dans les secteurs éducation et petite enfance.

En recettes, le fonds de compensation de la T.V.A. est estimé à 8 M€.

Le démarrage de plusieurs grands projets d'investissement nous permet de porter les subventions attendues de nos différents partenaires à 6,53 M€.

Sont notamment prises en compte :

- la participation de la Région au titre de la convention pluriannuelle (2010-2013) liant la Ville et le Conseil Régional d'Aquitaine pour les aides régionales à l'investissement pour les équipements culturels et les monuments historiques

- les participations de l'aménageur aux équipements scolaires et petite enfance de Ginko
- les participations de l'Etat pour la réhabilitation de la bibliothèque de Mériadeck, et la réalisation des bibliothèques d'Armagnac et de Saint Augustin
- et divers financements attendus de la CUB dans le cadre du contrat de co-développement

Un programme de cessions de patrimoine à hauteur de 9 M€ est également prévu au B.P. 2012, dont 6,6 M€ pour la vente de l'ancien terrain Citram des Bassins à Flot à la Caisse des Dépôts.

Comme indiqué ci-dessus, et compte tenu de notre situation d'endettement, l'emprunt est porté de 30 à 40 M€, ce qui, compte tenu de l'arrivée à terme du remboursement de plusieurs emprunts, devrait se traduire en 2013 par une annuité proche de celle de 2012.

\*

On rajoutera à cette présentation générale que l'année 2012 verra la mise en application du nouveau système d'information financière faisant de la dimension politique des interventions de la Ville le point d'entrée de la gestion municipale à travers la segmentation par politiques et programmes. Cet important chantier aura mobilisé fortement les Services concernés de la Ville. Ce projet, loin d'être encore terminé, se poursuivra encore dans les prochaines années avec notamment pour objectif la dématérialisation des procédures financières et comptables.

## L'AGENDA 21

L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territoire qui lui est intégré, constitue un des trois piliers du programme de la mandature. Adopté en décembre 2008 pour la période 2009/2014, il va entamer sa quatrième année.

Des résultats significatifs ont été atteints, ils ont été détaillés dans le rapport sur la situation du développement durable à Bordeaux, présenté à l'occasion de la séance du conseil municipal consacré au débat d'orientation budgétaire.

L'Agenda 21, fondé sur une démarche de concertation et d'évaluation partenariale, s'est ancré en 2011 dans tous les quartiers de Bordeaux. Le forum annuel Agenda 21 réuni le 5 novembre 2011 à la maison écocitoyenne a permis à tous les participants de prendre la mesure du développement de toutes les initiatives dans les quartiers. L'année 2012 sera consacrée à la poursuite, au développement et à l'extension de tous ces actes écocitoyens.

Le Plan Climat Energie Territoire, centré dans un premier temps sur le rôle d'exemplarité de la collectivité, aboutit à des résultats très significatifs, en ligne avec les objectifs ambitieux fixés par le conseil municipal pour 2014. La seconde période triennale (2012/2014) sera consacrée au développement de l'efficacité énergétique du territoire bordelais, dans un vaste partenariat à construire et à développer avec les acteurs économiques, sociaux et associatifs et bien entendu avec les habitants.

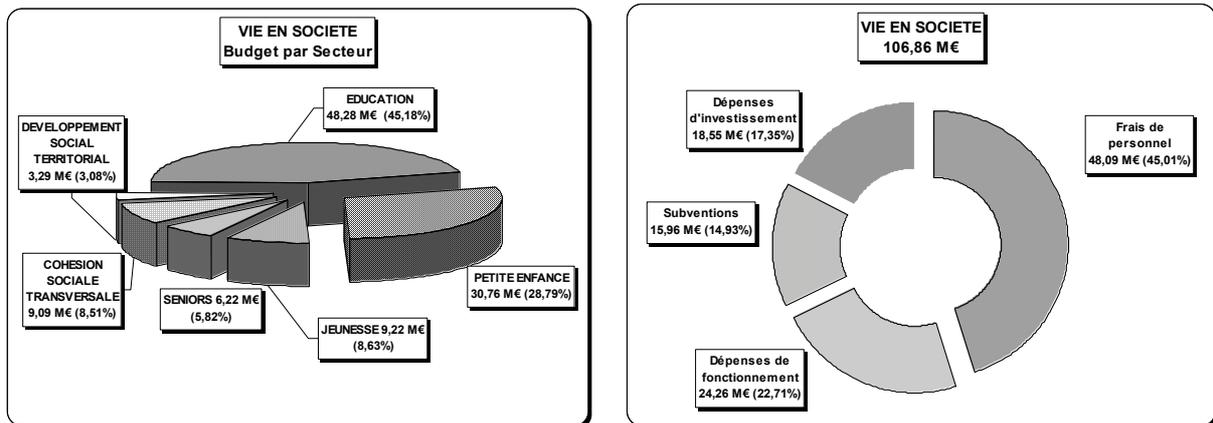
Amorcées dans la première période triennale (2009/2011), les actions réalisées sur les cinq finalités du référentiel national des Agendas 21 seront évaluées avec l'aide d'un consultant extérieur dans le courant du premier semestre. Ceci permettra de cadrer un programme d'actions prioritaires à engager dans les trois ans à venir.

La politique de développement durable a pour vocation même d'être intégrée à l'ensemble de nos politiques sectorielles. Son financement est donc pris en compte dans le budget des opérations correspondantes.

Le choix a été fait d'une structure d'impulsion et de coordination légère, la délégation au développement durable, renforcée depuis octobre 2010 par la maison écocitoyenne. A été affecté à cette mission de coordination et d'animation un budget de fonctionnement global de 0,2 M€ en 2012.

## UNE VILLE DURABLE : BORDEAUX POUR SES HABITANTS avec le projet social

### La vie en société



Le Projet Social se situe à la croisée des chemins entre le volontarisme de la Ville dans le champ social, l'imagination et l'innovation des associations dans les quartiers pour multiplier les échanges entre les habitants, et la nécessaire maîtrise des dépenses que nous-mêmes et nos institutions partenaires sommes conduits à inscrire dans toutes nos actions.

Cette politique exprime la volonté de solidarité de la Ville à travers l'organisation et la mise en œuvre du projet social déclinée dans des grandes thématiques :

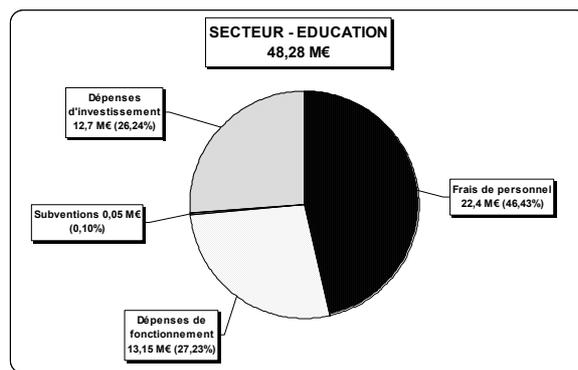
- favoriser le lien social
- protéger tous les âges de la vie
- lutter contre les exclusions
- promouvoir le logement et l'emploi pour tous
- développer les gouvernances partagées et transparentes

Aux côtés de la Ville, la CAF, le Conseil Général et l'Etat, participent au sein du Conseil de Développement Social à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

### ◆ L'éducation

La consolidation des investissements concernant le patrimoine scolaire, les moyens dédiés aux actions éducatives et les moyens humains mobilisés depuis 15 ans doivent se conjuguer avec l'anticipation de l'arrivée des enfants à scolariser dans les quartiers nouveaux ou en renouvellement urbain, sans négliger l'entretien du patrimoine pour maintenir le niveau de qualité d'accueil des écoles de la Ville de Bordeaux.

Cette double dimension doit s'appréhender dans un contexte d'optimisation des moyens.



### **Le patrimoine scolaire**

Notre action vise à adapter nos équipements aux évolutions démographiques, aux mutations du territoire et aux nouvelles normes.

### **Anticiper l'arrivée des nouveaux enfants à scolariser dans les quartiers en renouvellement urbain et dans les nouvelles opérations d'aménagement urbains :**

- Le nouveau groupe scolaire de la « ZAC de la Berge du Lac » accueillera ses premiers élèves à la rentrée 2012 (5,08 M€ au BP 2012).
- Les études du projet retenu par le jury pour le premier groupe scolaire des bassins à Flots sont en cours. Les bâtiments existants doivent être démolis pendant l'été, et le site dépollué (1M€ au BP 2012). La future école sera « bâtiment à énergie positive », et bénéficiera dans ce cadre d'une subvention de l'Etat au titre du programme « Eco-cité » relevant des Investissements d'avenir.
- L'appel à candidatures pour la mission de programmation du deuxième groupe scolaire «Bassins à Flots» va être lancé en début d'année, afin de réaliser le concours de maîtrise d'œuvre courant 2012 (0,1M€ au BP 2012).
- La dernière tranche de la restructuration du groupe scolaire « Beck-Buisson » (extension de l'élémentaire) sera opérationnelle début 2012.
- Les études de reconstruction du groupe scolaire « Albert Thomas » sont bien avancées et le permis de construire sera prochainement déposé. Le nouveau groupe scolaire comprendra des locaux techniques de restauration mutualisés permettant davantage de souplesse dans l'organisation au quotidien pour les agents municipaux tout en maintenant 2 salles de restaurant distinctes maternelle et élémentaire. Le début des travaux est programmé pour l'été 2012. L'élémentaire devrait être livrée à la rentrée 2013 et la maternelle en septembre 2014 (1,25 M€ au BP 2012). Durant les travaux, l'école maternelle sera transférée au sein du groupe scolaire « Saint Bruno ». A cet effet, un maître d'œuvre a été choisi pour effectuer au préalable des travaux de rénovation partielle de ce groupe scolaire.

### **Poursuivre la réhabilitation du patrimoine scolaire afin notamment d'accroître les capacités d'accueil en restauration et mettre aux normes les locaux :**

- Travaux de restructuration de l'école élémentaire « Henri IV » : Démarrage de la phase 1 des travaux au début janvier 2012 en site occupé. En septembre 2012, le nouveau restaurant self sera en service et des ateliers et classes seront créés. La phase 2 prendra le relais en juillet 2012 et se poursuivra une partie de l'année scolaire. A terme, cette école de centre ville sera entièrement accessible à tous et pourra accueillir d'éventuels élèves supplémentaires. (1 M€ au BP 2012).

- Restructuration partielle de l'école élémentaire « Balguerie » :  
L'architecte a présenté l'esquisse à la communauté éducative en conseil d'école à la rentrée 2011 et la réalisation des travaux commencera à l'été 2012 (0,13 M€ au BP 2012).
- Mise en conformité des locaux de restauration de la maternelle « Bernard Adour » :  
Le projet a été validé en conseil d'école à l'automne 2011. Les travaux se dérouleront de mai à août 2012 et permettront d'accueillir davantage d'enfants pour la restauration scolaire dès la rentrée 2012 (0,22 M€).
- Une étude sur l'école élémentaire « Condorcet » commencera début 2012 et comporte 2 objectifs : créer des locaux de restauration aux normes y compris une salle de restaurant plus grande avec une ligne de self, et dans un deuxième chantier, créer une nouvelle chaufferie et rénover les sanitaires. La première tranche de travaux est programmée sur les budgets 2012 et 2013.
- Une étude sur la maternelle « Naujac » va être engagée sur l'année 2012 et portera sur l'isolation de la salle polyvalente vitrée (garderie- usage scolaire) et la création d'une salle de restaurant plus grande avec des locaux de restauration aux normes.
- Poursuite des programmes de rénovation thermique et d'isolation visant à diminuer les consommations d'énergie, tels que par exemple l'isolation des façades des écoles élémentaires « Pins Francs » et « Schweitzer ».

Une démarche d'amélioration de la qualité des informations transmises lors des conseils d'école est en cours de déploiement ainsi qu'une plus grande concertation avec les directeurs d'écoles et les maires adjoints de quartier pour définir les priorités d'intervention.

La constitution de « fiche de suivi des demandes de travaux » par école, démarrée en 2010, se poursuit afin de constituer un outil permanent d'information et de communication.

Conformément aux objectifs décrits dans l'Agenda 21, l'ensemble des travaux menés sur le patrimoine scolaire intègre les objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale. En collaboration avec la direction des parcs et jardins, et sur la base de projets lancés par les écoles, l'aménagement de jardins pédagogiques sera poursuivi. Les déplacements doux seront encouragés en recherchant des possibilités de stationnement pour les vélos dans l'école et sur le domaine public.

Par ailleurs, dans un souci d'extension des modes d'accueil, mais également de rationalisation des espaces et des budgets alloués, les projets prendront également en compte les différents temps d'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans en intégrant chaque fois que cela est possible :

- des structures de petite enfance,
- des locaux dédiés aux centres d'accueil et de loisirs,
- des espaces pour les accueils périscolaires,
- des salles polyvalentes avec un accès indépendant de l'école pour permettre des utilisations hors temps scolaire au bénéfice du quartier.

Globalement, ce sont 12,67 M€ qui sont consacrés au patrimoine scolaire au B.P. 2012.

### **Les moyens d'actions éducatives**

Les moyens d'actions éducatives seront maintenus à leur niveau de 2011 : transports, fournitures pédagogiques, classes transplantées ....

Pour ces dernières actions, en concertation avec l'Inspection Académique, les objectifs et le contenu des séjours (classes de neige, séjours ski, séjours environnement à la montagne, classes de découvertes et classes vertes) ont été modifiés afin de s'adapter aux projets pédagogiques des enseignants.

Les actions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication seront développées (0,75 M€ au BP 2012) :

- poursuite du déploiement des tableaux numériques interactifs afin de doter à l'horizon 2013, chaque classe élémentaire. En fin d'année 2012, 300 TNI devraient être déployés dans les 45 écoles bordelaises
- renouvellement des équipements informatiques des écoles. Dans un premier temps, remplacement des matériels des salles informatiques des écoles élémentaires sur la base d'une nouvelle architecture technique permettant de meilleures performances énergétiques et fonctionnelles (novembre 2011 à juin 2012). Dans un second temps, remplacement des postes de gestion des directeurs des écoles maternelles et finalisation du projet "d'Espace Numérique de Travail" destiné à déterminer des contenus numériques pouvant être proposés aux enseignants, aux élèves, aux familles.

Les opérations contribuant au développement durable mais aussi inscrites dans le projet social n°3 seront poursuivies comme celles relatives à la rationalisation des transports notamment dans les activités sportives, à la création des jardins pédagogiques ou à l'accompagnement associatif des trajets domiciles/écoles de type "car-à-pattes".

### **Ecoles privées sous contrat**

La Ville poursuivra en 2012 le plan de revalorisation du forfait communal aux écoles privées sous contrat dans le cadre des accords intervenus en 2007 visant, d'ici un an, à une égalité avec le coût moyen pour la Ville d'un élève de l'enseignement public. Le forfait communal passera ainsi de 88% en 2011 à 95% du coût d'un élève dans l'enseignement public.

### **Qualité du service proposé aux familles et aux enseignants**

Dans le cadre du budget 2012, l'action menée par la Ville pour diminuer la précarité des agents sous contrat sera renforcée :

- consolidation du pool d'agents statutaires dédiés aux remplacements d'absences de longue durée.
- recours aux agents statutaires à temps non complet (17 h 30) pour assurer les besoins à temps partiel.

Aux abords des écoles, la mission de sécurisation de l'arrivée et du départ des enfants le matin et le soir sera assurée par les agents en poste au sein de l'école (32 écoles élémentaires et 12 écoles maternelles ciblées). Pour les écoles élémentaires et maternelles répertoriées, cette mission sera progressivement incluse dans le temps de travail des agents concernés.

Lors de la pause méridienne, l'encadrement des élèves durant l'interclasse sera renforcé.

Une modification de l'organisation des tâches d'entretien du restaurant scolaire et des offices sera mise en place en école élémentaire permettant d'assurer une présence plus importante des agents auprès des enfants dans la deuxième moitié du temps d'interclasse au moment où ils sont les plus nombreux dans la cour.

Parallèlement, un effort particulier sera consacré à l'amélioration des conditions matérielles de travail des agents (lave vaisselle plus performant, développement de l'utilisation de la microfibre, équipements de restauration divers, modifications du conditionnement des barquettes en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de l'agenda 21.

L'étude pour la mise en œuvre d'un encadrement de proximité au sein des écoles (responsable de site) sera engagée en liaison avec les partenaires sociaux.

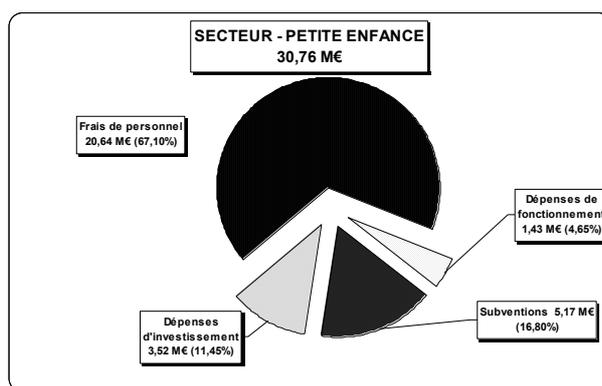
Le service de restauration scolaire est un service facultatif que la Ville propose aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires. Il permet, au-delà de la fourniture de repas, d'assurer un accueil des enfants durant les deux heures d'interclasse et de garantir une qualité nutritionnelle des repas servis définie par le cahier des charges conclu avec le SIVU Bordeaux-Mérignac. 93 % des élèves bénéficient ainsi de ce service, et la Ville y contribue à hauteur de 5 M€, pour diminuer le prix du repas pour les familles.

A la demande des deux Villes de Bordeaux et de Mérignac, le SIVU va poursuivre l'introduction des produits issus de l'agriculture biologique pour atteindre 20 % en 2012 comme le recommande le « Grenelle de l'environnement ».

### Vie étudiante

La Ville poursuivra ses actions en faveur de la vie étudiante sur des projets ciblés et lisibles qui s'intégreront dans politique globale de la Ville en partenariat avec l'Université de Bordeaux et les différents campus implantés sur son territoire.

## ◆ L'accueil de la petite enfance



L'objectif de la mandature fixé à 6.000 enfants accueillis à l'horizon 2014, continue à fonder l'élargissement de notre offre d'accueil.

C'est ainsi que le nombre d'enfants de 0 à 3 ans révolus accueillis, tous modes d'accueil confondus, est passé de 3.980 en juin 2006 à 5.125 en juin 2011 soit 1.145 enfants supplémentaires.

L'année 2012 verra l'ouverture de plusieurs nouvelles structures permettant d'accroître l'offre d'accueil de 230 places.

Deux structures d'initiative municipale qui font l'objet pour leur gestion d'une procédure de délégation de service public :

- la crèche Mirassou qui ouvrira ses portes le 2 mai pour une capacité de 60 places
- la crèche de la Berge du Lac qui accueillera ses premiers enfants en septembre avec une capacité de 58 places (2,39 M€ au BP 2012).

Des structures portées par des associations :

- La Mutualité Sociale Agricole ouvrira début 2012 rue Ferrère une structure de 30 places (dont 20 réservées aux enfants bordelais).
- L'association « P'tit Campus », ouvrira début 2012 sur le campus de Talence une structure intercommunale et interinstitutionnelle de 42 places. 10 places sont réservées par la Ville, le solde se répartissant entre les communes de Gradignan, Pessac, Talence et l'Université de Bordeaux. La gestion de cette structure sera assurée par l'association « Pitchoun ».
- L'association « ALEMA » procédera à l'extension de sa structure rue des Sablières pour 15 places.
- La « Fondation d'Auteuil » prévoit l'ouverture de sa structure de 35 places aux Aubiers fin 2012.
- L'association « Canailous » ouvrira une structure de 20 places dans l'îlot Armagnac en septembre 2012.

Le projet de maison d'assistantes maternelles dans un logement contigu à l'école « Paul Bert » verra sa concrétisation courant 2012 et permettra d'accueillir 3 assistantes maternelles avec un total de 12 agréments.

Par ailleurs, plusieurs actions concourront à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants et de la réponse aux besoins des familles :

L'Offre de Service Petite Enfance (OSPE) qui modifie la procédure de pré-inscription dans les structures petite enfance est maintenant opérationnelle depuis 16 mois. Réparties dans sept lieux disséminés sur l'ensemble du territoire bordelais, des permanences d'inscription tenues par des professionnels de la petite enfance tant municipaux qu'associatifs permettent de recevoir les familles et de construire avec elles le projet d'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

Ces pré-inscriptions donnent lieu à attribution d'un numéro unique et permettent la gestion des listes d'attente et des commissions d'attributions communes.

Courant 2012, lors des prochaines commissions d'attribution, sera mis en œuvre le recours à une liste de critères partagés entre professionnels municipaux et associatifs, mettant ainsi fin à l'attribution de places sur le seul critère du « premier inscrit-premier servi ».

- La démarche qualité « Certi'Crèche » sera poursuivie avec la rédaction d'un référentiel qualité. Son déploiement dans les structures, ainsi que les auto-évaluations qui en résulteront, démarreront fin 2012. L'objectif vise une certification en juin 2013.

- Le travail sur la mutualisation crèches familiales – crèches collectives sera poursuivi et pourrait permettre une première expérimentation dans le courant de l'année.

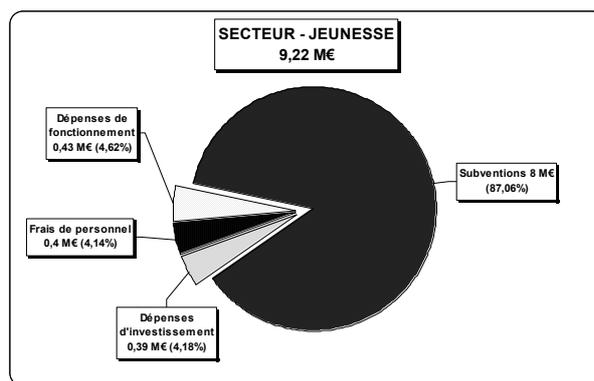
Les actions lancées en 2010 dans le cadre du projet social n°3 seront reconduites. Il s'agit tout particulièrement de la collaboration instaurée avec l'association « Bel Orme » qui offre des places d'accueil aux familles travaillant en horaires atypiques.

Les travaux de construction de la nouvelle crèche et du groupe scolaire Albert Thomas commenceront en 2012 ainsi que ceux de la nouvelle crèche rue Détrois (0,47 M€ au BP 2012). Les études de réalisation de la première crèche aux bassins à Flots seront finalisées avec le maître d'œuvre (0,38 M€ au BP 2012).

Les études de programmation d'une nouvelle structure d'accueil rue Robert Schuman au Grand Parc seront lancées (0,06 M€ au BP 2012).

Globalement, ce sont plus de 3,5 M€ en investissement qui seront consacrés à la petite enfance.

## ◆ La Jeunesse



La Ville participe à l'accueil des enfants et des jeunes bordelais contribuant ainsi à l'épanouissement des plus jeunes au travers des accueils éducatifs et de loisirs dont la capacité s'accroît tous les ans.

L'accueil des 3/11 ans concentrera encore en 2012, l'essentiel des moyens budgétaires de la Ville dédiés à la jeunesse afin de mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs éducatifs professionnels, associatifs, et familiaux, une cohérence d'intervention sur les temps scolaire et périscolaire.

La Ville contribue à hauteur de 6,3 M€ au financement de ces places, avec pour objectif de maintenir des capacités d'accueil compatibles en prenant en compte, notamment, l'émergence des nouveaux quartiers d'habitat.

Cet objectif, inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 permettra le cofinancement par la Caisse d'allocations Familiales de créations de places supplémentaires.

En 2012, la Ville va poursuivre également l'harmonisation des conditions d'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires, avec une attention particulière portée sur le lien pédagogique entre les différents temps d'accueil. Ces accueils représentent un budget de plus de 1 M€.

La participation des familles au suivi et à l'évolution de cette politique d'accueil éducatif, sera encouragée et recherchée à l'échelle des quartiers au sein d'ateliers de la coéducation.

Cette démarche, inscrite dans le projet social sera finalisée dans le cadre d'un forum ouvert à tous les partenaires ainsi qu'à toutes les familles bordelaises.

De plus, Bordeaux veut favoriser l'apprentissage du vivre ensemble. Le projet développé par la Ville met l'accent sur la participation des jeunes à la vie de la cité et de leur quartier en favorisant le développement des initiatives locales.

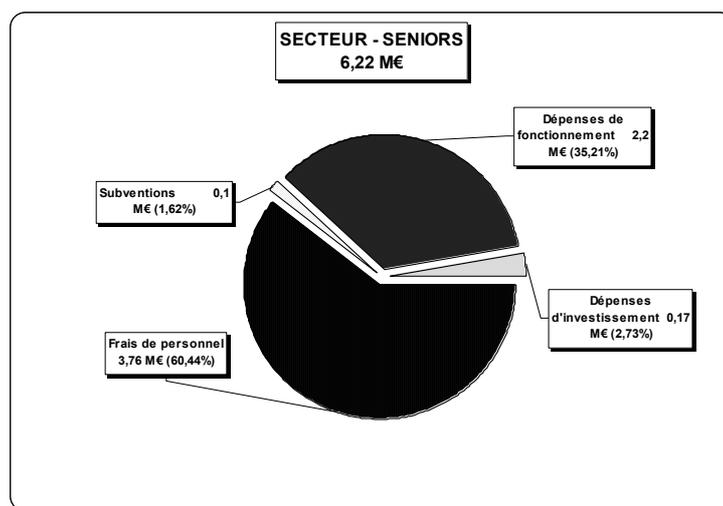
Ainsi, le soutien aux initiatives à travers l'opération AJC et le dispositif « Fais ta Ville » seront poursuivis, avec une évaluation plus fine de l'impact des actions menées.

Enfin, les deux équipements dédiés à l'hébergement et à l'accueil – Le domaine de La Dune et l'Auberge de jeunesse - sont engagés dans une démarche de rationalisation et de valorisation du patrimoine qui permettra de rendre un meilleur service aux usagers.

En 2012, les investissements sur le domaine de la Dune sont programmés à hauteur de 0,15 M€ comprenant des travaux de gros entretien et de sécurité ainsi que des équipements informatiques pour en rationaliser la gestion. Pour l'auberge de jeunesse ce sont 0,14 M€ qui seront consacrés à la remise à niveau de l'équipement. Sa gestion sera confiée par délégation de service public à un organisme habilité courant 2012.

## Le projet social

### ◆ Les séniors



### Mise en place d'une politique senior intégrée via une organisation transversale

L'élaboration d'une politique intégrée à destination des seniors de la Ville de Bordeaux constitue un des objectifs prioritaires de l'année 2012, afin de répondre aux enjeux démographiques et sociaux majeurs dans les années à venir.

Pour relever ces défis, la Direction des Actions Gérontologiques (DAGe) du CCAS et le Pôle « Seniors » de la Mairie de Bordeaux poursuivront le processus de rapprochement afin de conforter une nouvelle organisation transversale.

La concrétisation de ce rapprochement se fera notamment en 2012 par l'expérimentation d'un fonctionnement intégré appelé « projet de résidence » sur le site d'Alfred Smith (composé d'un club senior et d'une Résidence pour Personnes Agées). Ce dispositif repose sur la constitution d'une équipe pluridisciplinaire, afin d'une part d'uniformiser et de rationaliser le fonctionnement, et d'autre part d'offrir des prestations de services globalisées. Ce système s'il donne des résultats positifs sera généralisé à l'ensemble des résidences.

## **Développement de l'attractivité des clubs seniors**

En matière d'animation, l'accent sera mis en 2012 sur l'adaptation de l'offre existante aux besoins des seniors par la mise en place d'un projet pédagogique d'animation tenant compte de la diversité du public ciblé (0.13 M€), ainsi que sur la promotion de cette offre par des actions de communication (0.02 M€). Ceci devrait permettre de renforcer le rayonnement des clubs seniors et leur inscription dans le paysage local.

Concernant la restauration (1.92 M€), l'objectif fixé pour 2012 consiste en l'amélioration de la qualité de l'offre de services du portage à domicile (1 M€) avec un objectif de 500 livraisons/jour en moyenne et dans les clubs seniors (0.92 M€), un objectif de 800 repas/jour en moyenne.

Une nouvelle tarification du service de portage à domicile devrait être mise en œuvre à compter de la rentrée 2012, en vue d'instaurer plus d'équité sociale entre les bénéficiaires.

En ce qui concerne l'investissement auquel 0,17 M€ seront globalement consacrés en 2012, 0,07 M€ seront dédiés à des travaux d'amélioration dans les clubs seniors, 0,07 M€ à des acquisitions de matériel ou de mobilier et 0,03 M€ à l'informatisation de certains clubs non encore raccordés au réseau.

## **Programme de réhabilitation du parc locatif et des EHPAD**

En 2012, la priorité sera donnée à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des séniors. La Ville, conjointement avec le CCAS, poursuivra son programme de réhabilitation du parc locatif (composé de 15 RPA), afin d'en faire des lieux de vie et de convivialité intégrés au quartier. Sont ainsi concernées les RPA Achard et Dubourdieu dont les travaux vont débiter dans l'année à venir (5.5 M€), ainsi que les RPA Bonnefin, Alfred Smith, Billaudel et Notre Temps, dont le programme de réhabilitation sera formalisé en fin d'année 2012 (8.9 M€).

Quant aux clubs seniors adjacents aux RPA Achard, Dubourdieu, Bonnefin, Alfred Smith et Billaudel, ils feront l'objet d'une étude relative à la mise aux normes des cuisines (coût intégré au coût global de réhabilitation des RPA).

Les hébergements de personnes âgées en institution (EHPAD) font également l'objet d'opérations ambitieuses sous la maîtrise d'ouvrage du CCAS, avec pour double objectif la modernisation de ces établissements et l'augmentation de leur capacité d'accueil.

Ainsi l'opération de transfert de l'EHPAD « La Clairière de Gradignan » vers le site de Lussy à Caudéran se poursuivra avec une livraison des locaux prévue à la fin de l'année (coût de l'opération 13,3 M€). D'une capacité de 89 lits ce site bénéficiera également d'une plateforme Alzheimer et d'une unité spécialisée (14 places permanentes) comprenant un pôle d'activités et de soins adaptés, d'un accueil temporaire (5 places) et d'un accueil et soutien des aidants.

La réhabilitation de la RPA Buchou menée en partenariat avec la SA HLM Logévie (coût 2,65 M€) sera réceptionnée en totalité en début d'année. Ainsi, 62 logements remis à neuf sont mis à la disposition des résidents.

Des travaux de mise aux normes de la centrale incendie et du groupe électrogène sont également programmés à l'EHPAD Maryse Bastié (0,08M€), ainsi que l'opération d'aménagement d'une plateforme de services pour personnes âgées sur le site de Petit Trianon au Grand-Parc. Cet aménagement permettra le transfert et la transformation en 2013-2014 du Logement Foyer Plein Ciel, qui proposera 50 lits en EHPAD et 25 logements dans le cadre de l'installation d'une résidence services gérée en DSP par un délégataire privé qui sera désigné courant 2012. Il comportera également un club senior et des locaux associatifs.

Enfin, l'année 2012 verra le retour de l'EHPAD Plein Soleil à une gestion privée dès le mois de janvier, par le transfert de gestion à la caisse de retraite PRO BTP/RMS.

## ◆ L'intervention en faveur des personnes handicapées

Pour les personnes en situation de handicap et à l'échéance 2015, la Ville s'est fixée pour objectif prioritaire de rendre accessibles les établissements municipaux recevant du public. Le diagnostic de l'ensemble du patrimoine de la Ville est disponible et sert de document de base à la construction du schéma directeur pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments.

En 2012, une enveloppe financière spécifique de 1,8 M€ sera dévolue à la réalisation de cet objectif. Elle viendra abonder les financements que consacre la Ville aux différentes opérations de réhabilitation pour lesquelles la dimension accessibilité est systématiquement intégrée.

Au-delà des travaux de mise en accessibilité, d'autres actions seront déclinées :

- développer l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public;
- encourager l'emploi des personnes handicapées en accompagnant la mise en œuvre de la convention Ville/FIPHFP et en soutenant les forums emploi,
- mettre en place des actions de concertation avec les associations du Conseil Ville et Handicaps sur l'ensemble des thématiques liées à la vie dans la cité et plus particulièrement autour de l'animation du comité de suivi et d'évaluation de la Charte Ville et Handicaps,
- développer l'accessibilité aux sports, aux loisirs et à la vie culturelle en incitant les personnes handicapées à participer à des ateliers de découverte, à la pratique sportive, aux loisirs, à la vie culturelle ;
- soutenir l'organisation de manifestations liées à la sensibilisation au handicap.

L'ensemble de ces actions vise à concourir à l'intégration pleine et entière à la vie de la cité des personnes en situation de handicap.

La Ville dépassera, début 2012, le taux de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés dans ses services.

## ◆ La cohésion sociale et territoriale

### Dans les quartiers prioritaires

Un avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale va permettre de poursuivre sur la période 2012-2014 aux côtés de l'Etat et de la CUB, les plans d'action en faveur des quartiers prioritaires. Il faudra cependant prendre en compte le « resserrement » des budgets de nos partenaires institutionnels ainsi que leurs priorités d'intervention.

La Ville restera néanmoins attentive à soutenir les actions de proximité qui sont très pertinentes en tant que vecteur de lien social. Les thématiques comme celle de la gestion urbaine de proximité seront également poursuivies et développées, notamment sur Bacalan. Les actions de soutien à la réussite éducative resteront prioritaires, l'insertion professionnelle des jeunes

également, notamment par la formation aux métiers du sport ou par les « groupes insertion » de quartier avec la Mission Locale.

L'appui du Conseil Général au titre du Plan Local de Citoyenneté pourrait également étayer ce dispositif au profit des habitants les plus en difficultés.

A ce jour plus de 180 projets sont accompagnés et 0,45 M€ mobilisés.

### **Au titre de la prévention de la délinquance**

Même si les résultats sont satisfaisants sur le plan de l'insécurité dans les quartiers les plus sensibles, la vigilance est de rigueur car le contexte reste fragile.

C'est pourquoi les cellules de veille seront maintenues sur les quartiers ainsi que le soutien aux actions de prévention visant notamment les publics jeunes en rupture avec l'école ou la formation professionnelle.

La question de l'occupation festive des espaces publics et leur cortège de nuisances diverses mobiliseront aussi l'équipe du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Il en sera de même pour la gestion des squats occupés par des familles issues des pays de l'Est.

L'ensemble des actions d'accès au droit notamment en lien avec la Maison de la justice et du droit ainsi que l'aide aux victimes de violences conjugales seront maintenues.

Une attention particulière sera portée aux victimes de la traite des êtres humains, notamment en direction des personnes prostituées.

Globalement, 0,21 M€ seront consacrés à la prévention de la délinquance.

### **Au titre du Conseil local de santé**

Le travail mené sur les thématiques « traditionnelles » du Conseil local : cancer, nutrition, santé des jeunes, poursuit son développement avec de nouveaux partenariats.

Une part importante de l'activité reste tournée vers les quartiers. Les démarches « Ateliers Santé Ville » mises en œuvre au Lac et à la Bastide prolongent les partenariats engagés. Les actions lancées, notamment sur la prévention bucco-dentaire, l'accès aux droits et aux soins, les questions de médiation, la souffrance psycho-sociale, sont évaluées, réajustées et seront poursuivies.

La réalisation d'événements du même type que « Bouge ton sucre », devenu « Bouge ta santé » (à la Benauge) se renouvellent et prennent de l'ampleur.

### **Le Conseil de développement social**

Outil majeur dans la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> Projet Social, le conseil de développement social continuera en 2012 sa déclinaison dans les quartiers, avec notamment, les ateliers de développement social local au nombre de 11.

## **◆ La lutte contre les discriminations et la diversité**

Enjeu de cohésion sociale, l'engagement de la Ville vise à rechercher les moyens d'une meilleure égalité de traitement dans l'accès aux droits essentiels. La Ville participe à la promotion de la diversité culturelle et contribue au bien vivre ensemble des habitants du territoire bordelais en associant le conseil de la diversité à la mise en place de rencontres et

d'échanges interculturels. Concernant la lutte contre les discriminations, elle s'appuie sur le réseau des acteurs de terrain et s'implique dans les instances départementales de la « cohésion sociale ».

Pour l'année 2012, la Ville poursuivra son action avec le conseil de la diversité (second forum, Interculturel, conférences....) autour de la thématique « pédagogie du vivre ensemble ». L'inscription de ces temps dans les événements de la ville sera développée (journée de l'égalité, journée citoyenne, dialogues interreligieux et citoyen...).

En ce qui concerne la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, l'axe prioritaire retenu sera l'expérimentation de la convention partenariale COPEC mais aussi le soutien aux associations intervenant dans ce champ (0,02 M€).

En ce qui concerne la « promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations », plusieurs axes sont retenus : la mise en action de la Charte de la diversité et l'expérimentation de la convention partenariale COPEC mais aussi le soutien aux associations intervenant dans ce champ (0,02 M€).

### **Réduction de la précarité**

La politique menée par la Ville vise à accompagner et associer des partenaires relais et les services municipaux dans le développement et la promotion des politiques du logement et l'hébergement d'urgence, et elle vise aussi la diminution de la précarité énergétique, de santé, alimentaire, numérique.

Elle contribue à assurer la cohérence des projets sur le territoire et ainsi à permettre notamment de développer l'offre de logement des jeunes sur la ville, de concourir au relogement des personnes et des populations Roms, de veiller à la répartition des lieux d'accueil sur le territoire en accompagnant les transferts de certains établissements (la Maison Sainte Catherine, la Halte de nuit, ...) comme la création de nouveaux lieux (la maison relais St Fort, le projet oïkeo sur le concept d'housing first ....).

Une attention particulière est portée sur le dispositif hivernal et la mise en place d'un système d'hébergement efficient pour l'hiver 2011-2012.

Plusieurs conférences et ateliers sous l'appellation « Les Bruits de la rue » animés par des sociologues, philosophes, acteurs du monde économique et social auront pour vocation de permettre de changer le regard sur la précarité. Les préconisations et premières expérimentations seront présentées au public lors du forum social de novembre 2012.

Pour développer cette action, un partenariat financier avec le secteur privé sera recherché.

### **◆ Le CCAS**

Le CCAS, dont les missions sont inscrites dans le 3<sup>ème</sup> projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public le plus démuné. Il est également impliqué dans des actions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Son offre de service spécifique en matière d'accueil et de logements se formalise, notamment, à travers la poursuite de la requalification lourde de certains équipements, suite aux engagements et consultations lancés en 2010 et 2011.

Cette stratégie pluriannuelle sera encore confortée en 2012, comme l'illustrent les opérations suivantes :

- les travaux d'humanisation du Foyer Leydet

Débutés en 2010 avec la création d'unités de vies adaptées aux besoins des résidents, ils vont se poursuivre en 2012 pour une livraison en 2013 (coût 2,65 M€), simultanément à la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre financier de l'établissement, mené en coordination avec les services de l'Etat.

- début du chantier concernant la création de la structure multi accueil (Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille) sur le site du Repos Maternel (Gradignan) soit 25 places proposées aux résidents. 2012 verra également la formalisation du projet de réhabilitation du bâtiment principal (7,16 M€).

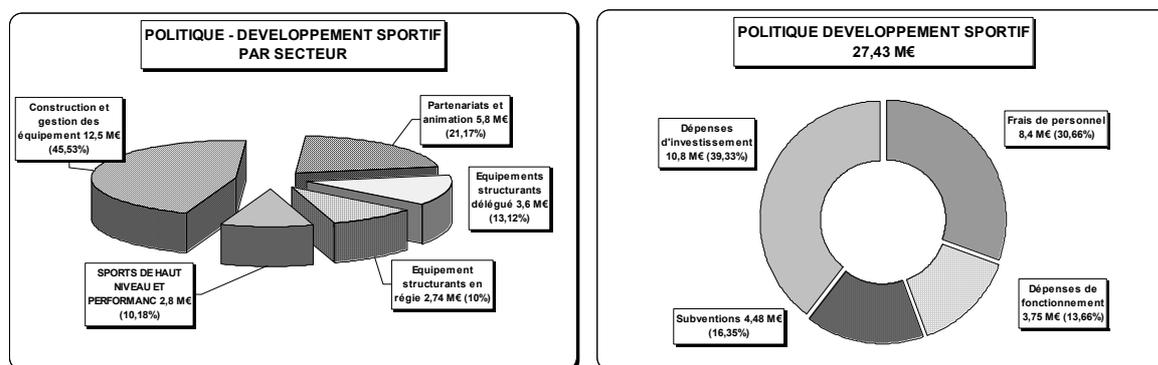
- les travaux d'aménagement pour améliorer l'accueil des mères et de leurs enfants sont programmés sur le site du Foyer Maternel à Bordeaux (rue des Douves). Ils précèdent la réalisation d'un programme de réhabilitation commun avec la Ville sur ce bâtiment qui héberge également une crèche municipale. 2012 verra l'approbation du programme et les premières esquisses.

L'ensemble de ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement fort entre la Ville et son CCAS, dont une déclinaison significative consistera en l'intégration de l'établissement public au sein de la future Cité Municipale.

Simultanément, le CCAS poursuivra son travail d'actualisation de l'analyse des besoins sociaux ainsi que sa participation aux différents projets de territoires (Bassins à flot...).

Ces travaux s'effectuent dans le cadre d'un partenariat en cours de redéfinition avec les partenaires de l'Institution, notamment le Conseil Général, l'Etat et l'ARS.

## Le développement sportif



La politique de la Ville se construit au travers de trois secteurs d'intervention que sont les équipements sportifs structurants, le sport éducatif et de loisirs, et le sport de haut niveau et performance. La nouvelle segmentation budgétaire permettra en 2012 de renforcer la lisibilité de l'action municipale

En 2012, un budget de 1,7 M€ en fonctionnement sera consacré à l'entretien, la rénovation et l'adaptation du patrimoine existant, et donc le soutien au mouvement sportif par une large mise à disposition d'équipements (135.000 h/an). 2012 verra l'achèvement des travaux du gymnase armagnac et le début du lancement des travaux de la rue Virginia (gymnase ASPTT) (3,7 M€).

Une amélioration du suivi technique et réglementaire des équipements est lancée en 2012. Cette démarche transversale se concrétise au niveau de l'exploitation par la mise en place d'un kit sécurité, une communication actualisée, et une formation de personnels chargés de l'exploitation, s'appuyant sur le règlement intérieur voté par le conseil municipal en mai 2011. Des systèmes de contrôles d'accès seront expérimentés sur les équipements sportifs, renforçant la sécurité des sites tout en offrant des capacités d'ouverture accrues, mais contrôlées. Les subventions attribuées aux clubs sportifs bordelais assumant la gestion directe des équipements sportifs municipaux représentent en 2012 la somme de 0,54 M€.

La Ville développera également un programme spécifique d'animation sportive de la cité. Ce programme se décline, notamment au niveau du sport scolaire suivant des modalités renouvelées et optimisées. La Ville continuera à s'inscrire comme un partenaire incontournable de l'Education Nationale par la mise à disposition d'éducateurs sportifs lors des séances de natation scolaire et par la création de 16 nouveaux parcours de course d'orientation, concourant ainsi à l'épanouissement d'une culture sportive chez le public jeune (livraison juin 2012).

Le sport pour tous est une composante majeure de notre politique d'animation. En 2012, en s'appuyant sur un budget de fonctionnement dédié aux animations de 0,33 M€, la Ville s'attachera particulièrement à favoriser l'accessibilité des équipements sportifs ainsi qu'une pratique adaptée à tous les handicaps. Elle renouvellera par exemple ses partenariats avec des établissements spécialisés pour l'accueil de personnes en situation de handicap dans les piscines, dont les projets d'établissement seront finalisés pour juin 2012.

Les actions menées en direct par la Ville (quai des sports, plage du lac, savoir nager...) seront poursuivies et renforcées, s'appuyant sur les bons résultats d'activité de l'année 2011. Les associations sportives seront également aidées dans leur programme d'animation à hauteur de 0,13 M€.

L'accompagnement du mouvement sportif se concrétise par une aide financière importante sur les projets associatifs dans un partenariat contractualisé (budget subvention 2012 de 4,42 M€). En 2012, année olympique, la Ville s'efforcera d'accompagner les clubs et les sportifs bordelais dans leur performance tout en favorisant la formation des jeunes et le développement du sport féminin.

Ces orientations, fixées aux associations sportives par conventions d'objectifs (1,38 M€ de subvention sport éducatif et de loisirs en 2012), doivent bénéficier au rayonnement et à la valorisation de la Ville au même titre que l'organisation d'évènements sportifs de grande envergure (enveloppe de 0,19 M€). Le championnat de France de BMX organisé sur la place des Quinconces en juillet 2012 sera à ce titre l'évènement phare de l'année (0,05 M€).

D'autre part, le développement du sport de haut niveau repose également sur l'implication des clubs professionnels dans la vie locale. En partenariat avec la Ville, des actions de formation, de sensibilisation et de parrainage seront mises en œuvre en faveur du public jeune et des éducateurs.

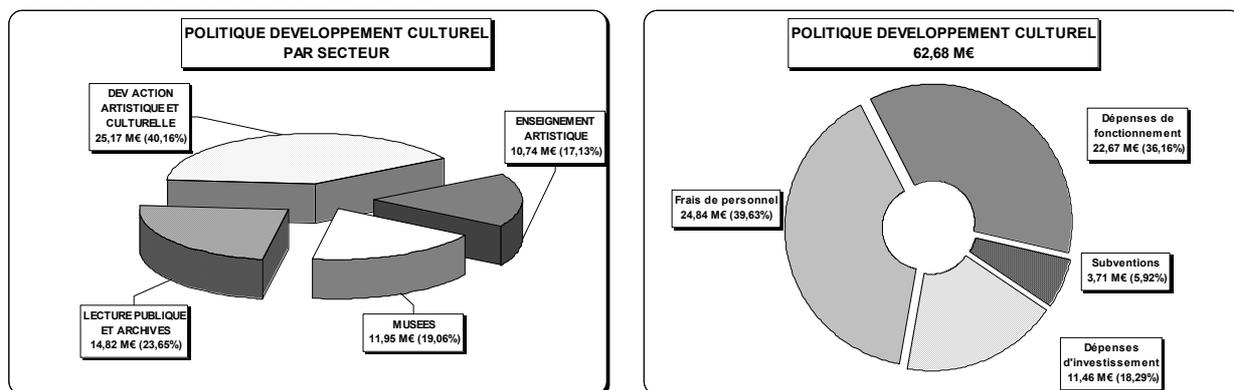
Le soutien au sport de haut niveau se traduira en 2012 par un accompagnement financier à hauteur de 2,17 M€ pour 22 associations représentant une trentaine de disciplines sportives évoluant au niveau national ou international.

En 2012, les grands axes de l'investissement en matière de politique sportive se déclineront comme suit :

- la construction de nouveaux équipements de quartier (gymnases Armagnac, Ginko, C. Martin, Virginia, Palais des Sports) qui nécessitent la mise en place de crédits d'études ou de travaux (5,26 M€).
- La construction du nouveau stade avec une mobilisation de 3,6 M€ dès le Budget Primitif.
- La poursuite de la conservation du patrimoine avec entre autres la rénovation et la sécurisation des bétons du stade Chaban-Delmas pour 1,2 M€.
- Des subventions d'équipement auprès de nos clubs pour les aider dans leur démarche de renouvellement de leurs matériels ou d'amélioration de leurs installations.
- Des actions dans le domaine du développement durable avec des travaux pour la préservation de la ressource eau (0,05 M€).

Globalement 12,18 M€ seront consacrés à l'investissement de la politique du développement sportif.

## La démocratie culturelle :



## Inscrire la Ville dans une « nouvelle économie de la culture »

Par la création de nouveaux équipements de centralité structurants sur le territoire :

- Dans le cadre de la construction de l'éco-quartier Ginko (Bordeaux-Lac), la Ville développe une Maison des Danses, qui constituera à l'horizon 2015 un outil de travail structurant pour les compagnies chorégraphiques locales (professionnelles et amatrices) comme pour les habitants et un lieu d'émulation autour de la danse avec l'accueil d'artistes nationaux et internationaux en résidence. L'impact de ce projet pluri annuel sur le budget 2012 s'élève à 0,1 M€.

- Le nouveau bâtiment des Archives municipales, dont le maître d'œuvre est l'agence belge Robbrecht en Daem, comprendra la réhabilitation du bâtiment patrimonial de la Halle aux farines ainsi qu'une extension contemporaine et un parvis paysager ouvert au public. Le démarrage des travaux, prévu début 2013 pour une ouverture début 2014, est précédé de la nécessaire acquisition foncière du site (0,8 M€ au B.P. 2012).

- La création d'un centre de réserves mutualisées pour les Musées. La réflexion sur ces réserves, ambitionnant de répondre au triple objectif de visibilité de l'ensemble des collections de la Ville, de conservation optimale des ces dernières et de libération de lieux d'entrepôts à forte valeur patrimoniale, se poursuit.

- Par ailleurs, l'étude sur le devenir culturel de la caserne Niel, lancée en 2010 en partenariat avec la CUB, pourrait aboutir à la formalisation d'un projet culturel, associant les notions d'innovation et de « *fabrique* », s'appuyant sur la cohésion des territoires, des acteurs culturels et des citoyens.

### Par une nouvelle façon de penser l'accompagnement :

- La Ville se positionne plus particulièrement en accompagnement de projets nouveaux par leur contenu, leur montage économique et/ou leur appréhension du territoire. L'enveloppe « aide à la création » a donc été étendue à cette typologie de projets et augmentée de 0,05 M€.

- L'aide aux compagnies et projets d'artistes s'oriente désormais plus vers la création (diffusion, compagnonnage) que sur l'aide au fonctionnement.

- La Ville accompagne le projet de la Fabrique POLA, qui pourrait investir un nouveau lieu en 2012. Cet accompagnement s'inscrit dans une réflexion approfondie autour du développement de lieux d'accueil et de travail pour les artistes, en concertation avec les bailleurs sociaux et en gestion propre.

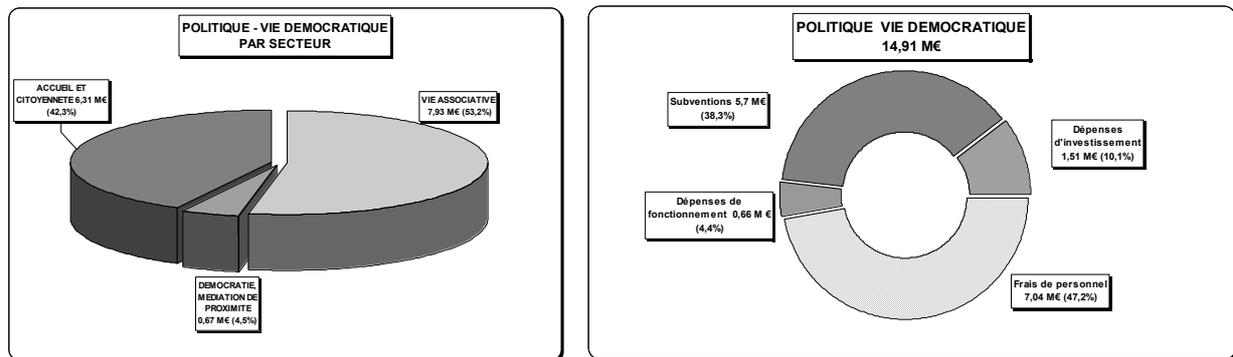
- Parallèlement, la Ville accompagnera l'investissement des structures associatives dans la rénovation et la mise en conformité des lieux culturels privés pour un montant global (0,09 M€).

Par une démarche diversifiée :

- La territorialisation de la politique culturelle est une condition incontournable de la démocratie culturelle. S'agissant du maillage, les premiers enseignements du Plan d'Aménagement Culturel Territorial (0,03 M€) pourront être tirés dès 2012.

- La boutique du CAPC verra le jour en 2012. Elle nécessite 0,13 M€ en fonctionnement et 0,11 M€ en investissement. Elle permettra d'accompagner l'action pédagogique et la médiation culturelle portées par le musée, tout en dynamisant sa communication et tendant vers une autonomisation financière.

## La Ville et la démocratie locale



### ♦ La vie associative

La Ville accompagne les initiatives associatives qui viennent compléter ses missions. Elle soutient les projets des associations qui assurent des missions d'évaluation des besoins des quartiers dans lesquels elles sont installées, de promotion des services et actions d'animation, destinés à satisfaire les attentes des Bordelais. Pour mieux appréhender sa politique, elle s'appuie sur des services engagés aux côtés des associations connues par la collectivité.

Dans le cadre de la recherche d'une efficacité toujours plus importante, la Ville souhaite rationaliser et mutualiser les locaux mis à disposition de près de 180 associations qui sont logées à titre permanent et le plus souvent à titre gracieux.

Afin d'optimiser et de dynamiser les services offerts aux associations, une charte de la vie associative définissant les engagements réciproques de la ville et des associations bordelaises va être établie en 2012. Une relation durable et lisible entre la Ville et les associations fondée sur des principes et valeurs partagés pourra ainsi être formalisée.

Parallèlement, elle va poursuivre la complète valorisation des aides indirectes apportées aux associations et ce, en lien avec toutes les directions opérationnelles concernées. BORDEAUX souhaite également optimiser la gestion des réservations des salles, (plus de 11 000 réservations par an au sein de 51 salles municipales), tout en respectant le programme de réhabilitation et construction de nouveaux équipements.

Il est notamment prévu pour l'année 2012 :

- les procédures d'appels d'offres et le choix des entreprises concernant la réhabilitation de la Halle des douves (0,25 M€).
- les études concernant le lancement de la reconstruction du centre d'animation Argonne (0,1 M€)
- la restructuration de l'amphithéâtre de l'Athénée Père Joseph Wresinski avec une attention toute particulière portée sur l'accessibilité de nos espaces aux personnes handicapées (0,6 M€)
- une enveloppe pour les travaux de gros entretien et de sécurité (0,1 M€).

## ◆ La démocratie de proximité

### Territoire et proximité.

L'organisation territoriale mise en œuvre en 2008 est consolidée par le rapprochement des équipes de terrain pour gagner en cohérence et en réactivité.

A ce titre, le signalement des désordres sur la voie publique, le suivi des chantiers, la programmation des travaux de réseaux, les créations de places de stationnement pour handicapés et des aires de livraison sont aujourd'hui réunis au sein d'un même service. En outre, l'équipe de proximité du quartier Bastide s'installera courant 2012 dans la nouvelle mairie.

Le déploiement du logiciel « e-car e » dans les mairies de quartiers améliorera le circuit et le suivi de l'information entre la plateforme téléphonique et les agents de terrain.

### Démocratie locale et participation citoyenne

La création des 8 mairies de quartiers en 2008 a favorisé l'expression d'un dialogue entre les élus, les services de la ville et les habitants au travers de diverses formes de concertation. Une nouvelle dynamique d'échanges s'est progressivement développée nécessitant la mise en place d'une interface permanente entre toutes les parties prenantes du débat citoyen. Ainsi la direction de la démocratie locale et de la participation citoyenne a remplacé en 2011 l'ancien service de la vie des quartiers.

Sa mission s'articule autour de 4 axes fondamentaux :

- la veille permanente pour organiser et adapter les stratégies de concertation et d'échanges
- l'organisation du dialogue citoyen, en privilégiant l'échelle territoriale des quartiers,
- l'accompagnement des maires de quartiers dans le cadre d'expérimentations de nouvelles formes de concertations qu'ils souhaitent mener
- le développement de nouveaux outils tels que la plateforme numérique de consultation « je participe » (0.015M€).

Dès 2012, elle s'attachera à promouvoir de nouvelles formes d'animations plus attractives en faisant intervenir des animateurs professionnels et en diversifiant les lieux de concertation.

## ◆ L'accueil et la citoyenneté

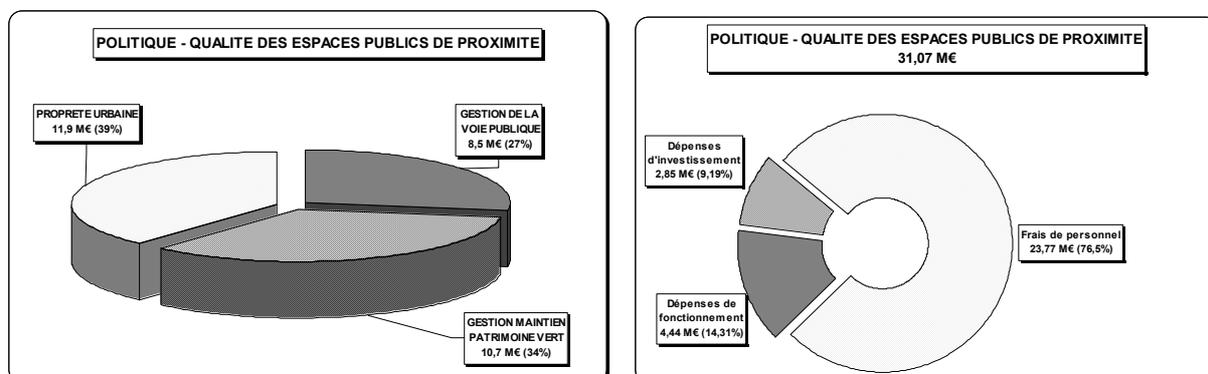
L'objectif principal reste pour 2012, dans le cadre des missions exercées par la Ville, d'offrir une réponse de qualité aux administrés et ce, dans le respect d'exigences réglementaires évolutives. La démarche qualité a abouti en juin 2011 à la certification Qualiville mais elle est remise en jeu chaque année. Dans ce cadre de l'amélioration de l'accueil, est prévue une réorganisation des locaux, avec création d'une nouvelle zone d'accueil.

La 9<sup>ème</sup> collecte annuelle du recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 25 février 2012. Cette opération ouvrira une recette compensatrice de 0,06 M€ versée par l'Etat.

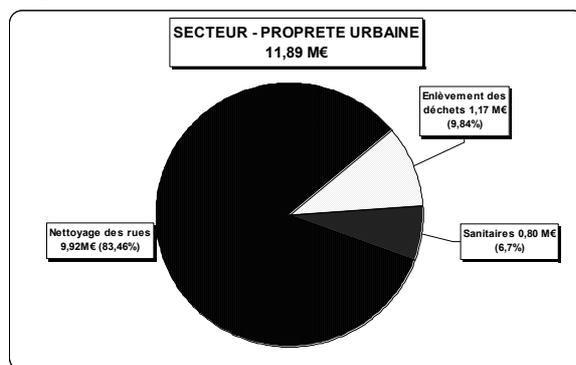
La refonte électorale donnera lieu en mars à l'envoi des cartes électorales à tous les électeurs bordelais, juste avant les scrutins présidentiels (les 22 avril et 6 mai) et législatifs (les 10 et 17 juin).

Enfin, en matière de gestion des cimetières, la campagne de restauration de La Chartreuse, menée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, se poursuivra en 2012. De même, des travaux d'entretien et le renouvellement du matériel seront réalisés, pour un total de 0,27 M€.

## La qualité des espaces publics et de proximité



### ◆ La propreté urbaine



- **Nettoyage des rues**

Un plan estival visant à faire face à un important afflux de visiteurs a été expérimenté en 2011. Les enseignements tirés de cette expérience nourriront la réflexion à mener en matière d'adaptation des moyens et de l'organisation des équipes aux projets d'aménagement de la ville.

Soucieuse de préserver les ressources, la Ville poursuit son programme de rationalisation de la consommation en eau potable. A la suite d'une étude menée en 2011, des travaux de récupération des eaux de parkings souterrains pour le nettoyage des rues seront entrepris en 2012. De plus une étude est menée actuellement sur les possibilités de développer les forages en surface afin de préserver les nappes profondes.

L'effort de lutte contre l'obsolescence du parc d'engins entrepris fin 2010 se poursuit : après l'achat de 6 balayeuses et 6 laveuses entre fin 2010 et fin 2011, 6 engins (3 balayeuses et 3 laveuses) seront également acquis sur le budget 2012 (0,7M€).

La gestion des centres de propreté se modernisera grâce à la mise en place d'un logiciel permettant d'améliorer la programmation des tournées, le suivi de l'activité, la gestion des ressources humaines et du matériel, des consommables...

Le passage au réseau TETRA permettra une meilleure fiabilité des liaisons radio, optimisera l'usage des téléphones et réduira les frais de maintenance (0,16 M€).

Enfin, 0,11 M€ permettront la réalisation de travaux de mise aux normes et de sécurité dans les centres de propreté.

- **Enlèvement des déchets**

Les efforts entrepris en matière de collecte sélective des déchets au sein des bâtiments communaux s'accroîtront par une responsabilisation de tous.

La pesée embarquée permettra un suivi précis des volumes collectés restitué régulièrement aux directions dont l'implication sera ainsi encouragée.

L'amélioration globale du niveau de propreté de la Ville passe également par la participation des habitants. Les actions de sensibilisation (semaine de la propreté, communication autour des nettoyages de rues, incitation au désherbage manuel, campagnes radio sur les encombrants,...) s'intensifieront sur 2012.

La Ville et la CUB poursuivent leur recherche de locaux destinés à recevoir les bacs de déchets des immeubles ne disposant d'aucune capacité de stockage (2 locaux sont en cours d'aménagement).

Une meilleure coordination entre les différents acteurs de la propreté de la rue est en cours avec la réorganisation du pôle « services et proximité ».

La Ville suivra de près les réflexions de la CUB sur la répartition des compétences qui se poursuivront en 2012. De même, le comité de suivi du contrat de co-développement se réunira régulièrement pour évaluer les actions du contrat et la coordination Ville/Cub en matière de propreté.

- **Sanitaires**

Dans l'attente du renouvellement du marché de sanitaires publics, la Ville étudie les repositionnements d'équipements les plus pertinents au regard des fréquentations (hyper centre ; quais entre Quinconces et maison éco-citoyenne).

## ◆ **La Gestion et l'entretien du patrimoine vert :**

Dans un contexte d'extension des espaces verts de la Ville, le programme d'actions mené en 2012 se traduit par le maintien de la qualité des espaces mis à disposition des bordelais et la maîtrise des coûts d'entretien dans le respect des objectifs environnementaux fixés par l'Agenda 21, notamment avec la mise en place d'un système de management environnemental ISO 14001.

La gestion et l'entretien du patrimoine vert seront assurés par un budget de fonctionnement s'élevant en 2012 à 1,14 M€. Une part significative de ce budget (0,3 M€) sera consacrée à des actions d'insertion socio-économique.

Des actions de proximité et d'animation permettront d'améliorer la qualité des espaces existants et de poursuivre la politique des jardins partagés (0,44 M€).

0,43 M€ seront consacrés à la gestion, à la grosse maintenance et au renouvellement du patrimoine arboré.

0,22 M€ permettront d'améliorer la performance environnementale et écologique de la gestion et du patrimoine géré et 0,26 M€ seront consacrés au remplacement de matériels anciens par des matériels modernes et respectueux de l'environnement.

0,2 M€ seront affectés à la maintenance des bâtiments et des installations situés dans les parcs et jardins.

Enfin, le Lycée Horticole, dont les résultats pédagogiques sont excellents et la fréquentation en hausse, a lancé une demande d'ouverture d'une section BTS.

## ◆ La Gestion de la voie publique

### Occupation du domaine public

D'importants chantiers de modernisation de la gestion de l'occupation du domaine public ont été lancés en 2011 et se poursuivront en 2012.

Ils font suite à une évaluation menée en 2010 et s'inscrivent dans une démarche globale de réorganisation des services chargés de la politique d'occupation du domaine public.

L'objectif est de gagner en cohérence et en réactivité tout en rationalisant la mobilisation de nos ressources.

Cette réforme de l'organisation vise à :

- l'amélioration de la réglementation et des procédures de mise en oeuvre
- la structuration du service en vue d'une plus grande efficacité dans le centre ville
- une meilleure coordination des actions avec les autres services de terrain

Elle s'accompagne d'une tarification simplifiée en matière d'occupation du domaine public et d'une démarche globale de refonte de la réglementation : règlement général de police administrative regroupant les réglementations des terrasses, étalages, ouvrages en façades et chantiers sur immeubles, chartes à destination des commerçants, nouveau règlement des marchés répondant aux objectifs de l'agenda 21.

L'activité des marchés de plein air se développe avec le déplacement du marché Lucien Victor Meunier vers la place des Martyrs de la Résistance permettant d'accueillir un plus grand nombre de commerçants et la création du marché bio à St Augustin.

Depuis novembre 2011, le marché Saint Michel s'est provisoirement déplacé sur le quai des Salinières et la place Duburg. La Ville accompagne les commerçants dans ce projet afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du marché pendant toute la durée des travaux de la place Saint-Michel.

Enfin, les crédits ouverts au titre de la mise aux normes des marchés (0,04 M€) permettront le démarrage des travaux du marché du Grand Parc et la création du marché St-Emilion.

En matière de tourisme fluvial, suite à la réalisation d'importants travaux de rénovation des équipements existants et à la mise en service du ponton des Chartrons et du ponton d'Honneur de Bordeaux, un nouveau règlement a été adopté en 2011.

Une révision tarifaire sera proposée en 2012. Elle aura pour objectifs de :

- simplifier la grille de tarifs actuelle
- mettre les tarifs bordelais au niveau moyen appliqué par les villes fluviales de France
- tendre vers un équilibre financier de l'activité.
- soutenir l'activité économique des bateliers professionnels et encourager la fréquentation des bateaux de petite plaisance.

## **Stationnement et circulation**

0,1 M€ seront consacrés à la réalisation de nouvelles places de stationnement payant dans l'Intra-cours dans les secteurs Clémenceau, Fondaudège, Albert Barraud, Judaïque, le secteur gare et enfin l'îlot Mériadeck .

De plus, l'optimisation de la surveillance se poursuit avec la dernière tranche de centralisation des appareils (0,1 M€) et le déploiement des appareils électroniques de verbalisation (PDA) acquis fin 2011. Outre le gain en efficacité et fiabilité, ces PDA engendreront des économies notables sur les achats de timbres amendes.

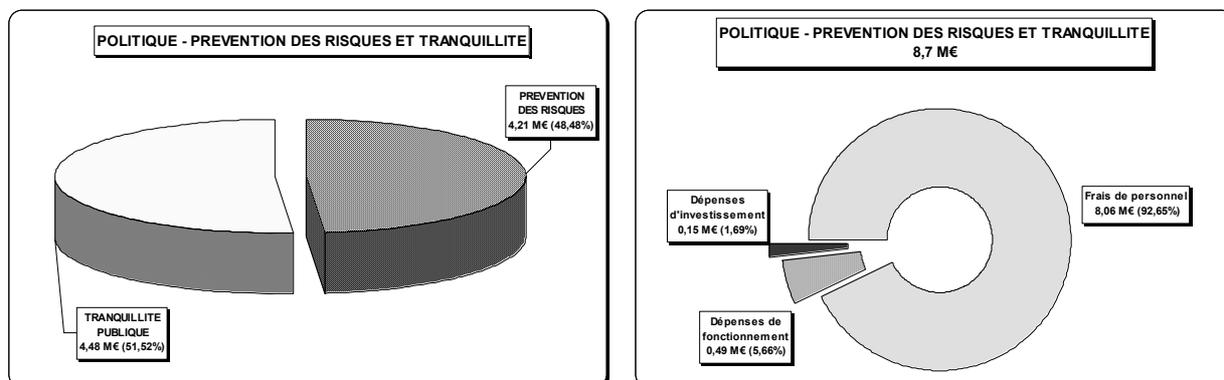
La lutte contre le stationnement gênant et dangereux sera facilitée par l'ouverture de 2 zones de stockage supplémentaires en matière de fourrière.

Une 2ème tranche de travaux du contrôle d'accès de la place des Quinconces, pour lutter contre le stationnement sauvage sera lancée en 2012 (0,1 M€).

Enfin, la Ville poursuit son effort en matière de places pour handicapés avec un programme de création visant à atteindre le quota réglementaire de 2%. (979 places créées en 2011).

En matière de circulation, de nouveaux tourne-à-droite pour les vélos seront créés dès la validation de la nouvelle signalisation par le CERTU. Le nouveau code de la rue, sorti à l'occasion de la semaine de l'éco mobilité en septembre dernier, sera largement diffusé en 2012.

## La prévention des risques et la tranquillité



### La Prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires

Les actions de sécurité dans les ERP, la gestion des arrêtés de périls, les actions de prévention des risques, d'hygiène et de santé seront désormais organisées et suivies au sein d'un pôle unique, pour un développement plus efficace d'une politique globale de prévention.

Afin d'accroître la lutte contre l'habitat insalubre, la Ville établira une cartographie des plaintes et mettra en œuvre divers outils statistiques illustrant la politique menée en la matière.

Elle contribuera à mettre en place les plans de protection de l'atmosphère (PPA) et le plan de prévention du bruit et de l'environnement (PPBE). A cet effet, le recensement des actions entreprises depuis 10 ans ayant un impact sur le bruit des moyens de transports permettra de définir les actions à entreprendre en lien avec les gestionnaires des infrastructures.

En outre, le plan communal de sauvegarde (PCS) et divers plans de prévention seront actualisés.

La nécessité d'une gestion rationalisée de nos ressources nous amène à définir des priorités dans nos missions et nos modes d'intervention.

Ainsi, la Ville étudiera les conditions d'externalisation de certaines missions annexes (ex : le contrôle des piscines privées) afin de se recentrer sur son cœur de métier.

De même, 22 communes de la CUB bénéficient aujourd'hui de l'expertise d'inspecteurs de la Ville de Bordeaux.

2012 sera l'occasion d'une actualisation des conventions entre la Ville et ses partenaires visant à définir une nouvelle répartition géographique des inspecteurs et à prendre en compte l'évolution des prestations fournies et leur valorisation.

En matière de santé, 0.02 M€ seront consacrés à la poursuite de l'équipement en défibrillateurs sur des points stratégiques de la ville.

### ◆ La tranquillité publique

#### Police municipale

Une politique de tranquillité publique performante suppose une adaptation constante aux nouveaux besoins de la ville et une bonne coordination des interventions des divers acteurs.

Ainsi, après le succès de l'expérimentation d'une présence nocturne des équipes menée durant l'été 2011, les missions de soirée « Hibou » de la police municipale sont pérennisées.

De même, l'intégration de la cellule de contrôle des commerces au sein de la direction de la police municipale et de la tranquillité publique facilitera les contrôles conjoints entre les services de l'Etat (douanes, police nationale, URSSAFF,...) et la Ville.

En matière de squats et de gens du voyage, l'action transversale de la Ville porte également ses fruits. Cette démarche se poursuivra notamment en matière de signalement de toute implantation de caravanes hors des aires prévues à cet effet.

La lutte contre les incivilités, l'insalubrité et les troubles à l'ordre public demeurent des priorités essentielles. La Ville s'emploie à lutter de façon plus coordonnée contre toutes formes de nuisances sonores : bars, terrasses, 2 roues, bruits de voisinage.

Les désordres occasionnés par les rassemblements de chiens feront également l'objet d'une vigilance particulière et pourront être dissuadés.

En ce qui concerne les actions de sécurité routière, des campagnes de contrôle de vitesse de tous types de véhicules motorisés se poursuivront en 2012.

Une nouvelle convention de partenariat entre la Ville, la mission « sécurité routière » de la préfecture et l'association Prévention routière fixera les conditions d'utilisation de la piste de sécurité routière située au sein du parc bordelais.

Les travaux de réhabilitation du site commencés en 2011 se poursuivront en 2012 afin d'améliorer les conditions d'accueil des publics concernés (scolaires, centres aérés, handicapés...).

Le renouvellement du parc de véhicules s'orientera vers des solutions écologiques facilitant les déplacements dans les espaces piétonniers de la ville : 2 gyropodes remplaceront 2 motos, pour un coût moindre à l'achat comme à l'usage (faible consommation).

### **Vidéo protection et transmission**

Bordeaux dispose aujourd'hui de 56 caméras d'usage mixte : surveillance du secteur à bornes et vidéo protection.

Conformément au plan triennal de vidéo protection, 2 caméras seront repositionnées sur les places Camille Jullian et Saint-Projet et 2 nouvelles seront installées à Mériadeck et place Ferdinand Buisson (0.11 M€).

Une expérimentation de la technologie Wi-Fi sera menée à cette occasion pour une extension moins coûteuse du dispositif.

# BORDEAUX CŒUR D'UNE AGGLOMERATION DURABLE

## Le développement urbain durable

En 2010, Agora explorait le futur de la métropole millionnaire et son avenir peuplé de villes plus grandes, plus denses, plus étalées...

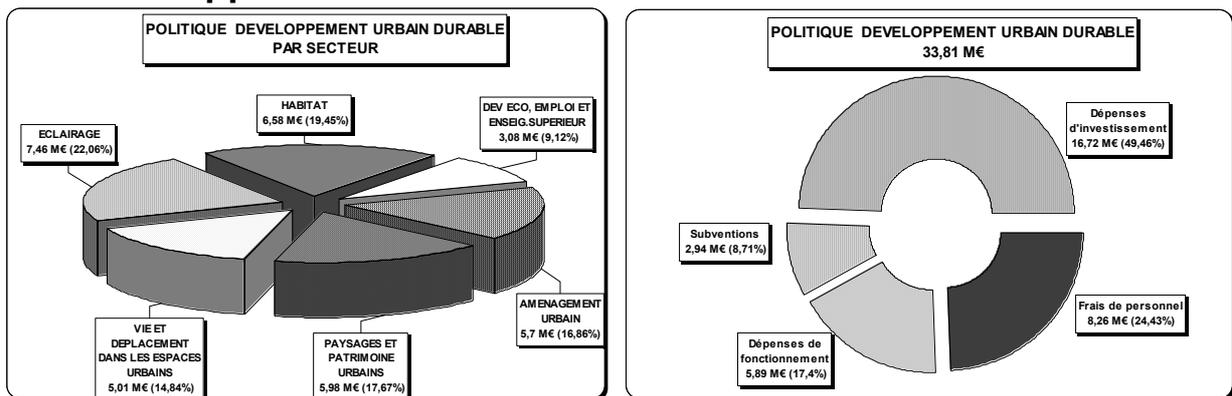
Pour sa cinquième édition qui se déroulera du 13 au 16 septembre 2012, Agora se recentre sur l'intérieur de cette métropole et ouvre le débat sur la valeur du ou des patrimoines.

A travers Bordeaux (re) centre, la Ville aborde aujourd'hui ces questions très complexes et invite les métropoles françaises à l'accompagnement sur ce terrain pour en faire un thème national de réflexion.

Grâce au Projet Urbain, la ville de Bordeaux est passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui. Elle souhaite, en 2030, avoir gagné 100 000 habitants supplémentaires, en construisant ou réhabilitant 60 000 logements dont 10 000 seront construits sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord, 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le secteur de Bordeaux Nord, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Cette ambition réunit de façon transversale les acteurs qui œuvrent pour mettre en place le projet urbain Bordeaux 2030 et faire de Bordeaux une ville dynamique, attirante et rayonnante pour les générations futures.

### ◆ Le développement urbain



En matière de développement urbain, l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville-centre dans le développement de l'agglomération bordelaise.

Parmi les orientations données aux prochaines années et inscrites dans le projet urbain, on peut relever :

- la mise en oeuvre de nouveaux développements urbains qui constituent l'arc de développement durable reliant les quartiers du Lac et des Bassins à flot, de la Bastide et des quartiers Saint Jean/Belcier, en prenant appui sur les infrastructures et des dispositifs de transports collectifs ;
- l'intervention de la ville sur la nature et la complémentarité des programmations, afin de développer des quartiers à la fois diversifiés et attractifs, qui affichent chacun leurs spécificités ;
- la lutte contre le processus d'étalement urbain en proposant des formes d'urbanisation soucieuses d'économiser les ressources foncières, et aptes à développer une densité satisfaisante.
- le développement de l'offre de logements répondant aux besoins des Bordelais ;
- le rapprochement de l'habitat et l'emploi ;
- l'intervention sur les quartiers anciens ou constitués afin de les intégrer à la dynamique urbaine générale de la ville, en prenant en compte le maintien en place des populations les plus fragiles ;
- la volonté d'assurer la valorisation patrimoniale de la ville en lien avec le classement au patrimoine mondial, et assurer l'évolution des documents stratégiques (PSMV, P.L.U., S.C.O.T.) ;
- la participation active de la Ville à l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés ;
- la volonté de promouvoir les préoccupations en matière de développement durable et de patrimoine et les objectifs du projet urbain au travers des autorisations d'urbanisme.

L'année 2012 sera donc l'occasion de poursuivre :

- les grands objectifs d'un développement urbain durable,
- les études d'urbanisme et opérations d'aménagement,
- la concertation et la communication autour du projet urbain.

La Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en oeuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme en cours, Bordeaux (re) Centres, Bassins à flot, Berges du Lac/GINKO, Aubiers/Cracovie et Bastide Niel.

L'année 2012 verra également l'aboutissement des réflexions pré opérationnelles sur le secteur Brazza au débouché du pont Bacalan-Bastide.

#### **L'animation du projet urbain :**

La Ville poursuivra en 2012 les démarches de concertation engagées sur les différents territoires concernés par la mise en oeuvre du projet urbain : Aubiers/Cracovie, Bassins à flot, Brazza et Niel, la rue Kléber. Elles donneront lieu, comme chaque année, à la rédaction de livrets (0,05 M€).

L'année 2012 sera également l'occasion de mener différentes études sectorielles :

- étude de projet urbain sur le Grand Parc (0,35 M€),
- études de faisabilité sur les secteurs de projet (Etudes pré opérationnelles d'aménagement d'îlots urbains en tissus constitués).

Au total 0,74 M € seront inscrits au BP 2012 pour le financement de ces études

## **Le Droit des Sols**

La Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030 par la délivrance d'autorisations d'urbanisme en assurant la plus grande sécurité juridique pour la collectivité.

Dans le cadre du projet urbain, elle joue un rôle majeur dans le développement de conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et de construction durable à l'ensemble des administrés et autres porteurs de projet.

Elle doit devenir également un acteur à part entière de l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.

En 2012, la Ville concentrera son action autour de quatre objectifs majeurs relevant du développement durable et de la qualité de service. Il s'agira concrètement de :

- maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme et élaborer des documents pédagogiques et de références pour aider les administrés dans leurs démarches, faire connaître les objectifs de la Ville.

Afin de bien faire comprendre les aspects réglementaires et les ambitions de qualité architecturale et urbaine portées par la Ville pour faciliter par la suite l'instruction des demandes, la Ville consacre un temps important à l'accueil de tous les porteurs de projet. En 2012, ce rôle de conseil sera renforcé, en particulier par la tenue de permanence d'architectes-conseils à la maison éco-citoyenne de manière à développer un lien plus étroit entre l'application du droit des sols et les enjeux de développement durable portés par la Ville.

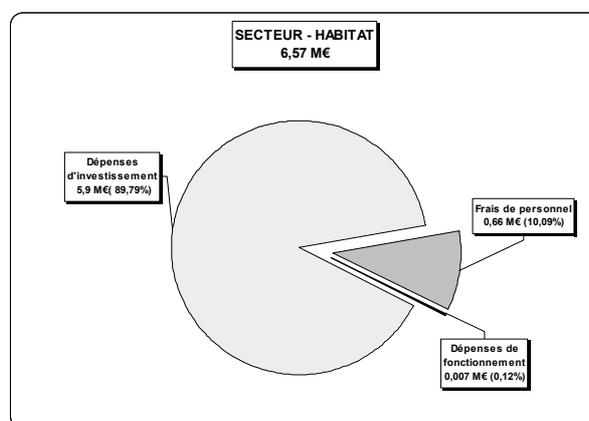
0,01 M€ seront consacrés à des publications à destination du public, sous la forme de petits livrets d'une quinzaine de pages.

- participer de manière active par le recensement aux procédures de révision du Plan local d'urbanisme et du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville (secteur sauvegardé) mises en place par la Communauté urbaine en 2010.  
En 2012, le droit des sols sera pleinement associé à la révision du PSMV en cours (secteur sauvegardé) en partenariat avec les services de l'Etat et le chargé d'études qui aura été désigné.  
Étalée sur une durée de 6 ans, la révision du PSMV verra un montant de 0,08 M€ inscrits pour le B.P. 2012.
- développer des premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés et permettre aux administrés la consultation et le suivi de leurs dossiers en ligne. Ces premières actions de numérisation seront développées en 2012 (0,05 M€).

A l'instar du rôle de l'architecte conseil Bruno Fortier pour la mission qualité urbaine, il est également important de poursuivre l'expertise en matière de développement durable, avec

la charte de construction durable signée en février 2010 et de renforcer la mission de recensement par l'expertise d'Alexandre Mélinos, qui assure pour la Ville, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

## ◆ L'habitat et le logement



L'action de la Ville en matière d'habitat et de logement se concentrera en 2012 autour des axes opérationnels définis en 2010.

- **Intensifier la production de logements sociaux**  
Conformément au PLH la production annuelle doit être au minimum de 576 logements locatifs conventionnés publics et privés (logements familiaux, FJT, logements personnes âgées, logements étudiants).

La Ville a par ailleurs affirmé dans le Contrat de mixité sociale, signé avec l'Etat, sa volonté de parvenir à 700 logements sociaux par an. Sur le parc locatif public, 841 logements PLAI, PLUS, et PLS sont déjà programmés pour 2012 (en financement CUB). Le montant de l'aide à la production de logements sociaux pour 2012 s'élève à 3,32 M€.

- **Favoriser l'accession à la propriété à prix maîtrisés**  
Après la mise en place progressive du passeport 1<sup>er</sup> logement en 2011, en complément du nouveau PTZ+ de l'Etat, l'année 2012 devrait voir une montée en puissance du dispositif avec la commercialisation de nombreux logements en accession sociale et maîtrisée à la propriété dans les opérations d'aménagement, notamment les Bassins à Flot. Le montant des aides destinées aux primo-accédants à la propriété s'élève pour 2012 à 0,6 M€.
- **Aider les propriétaires à rénover leurs logements dans une perspective sociale**  
Le renouvellement du Centre historique se poursuit, avec l'avancement du projet Bordeaux [Re]centres qui a permis d'inscrire un véritable projet urbain au cœur de la ville de pierre, en mobilisant largement les habitants. La mutation de plusieurs îlots devrait être actée dès l'an prochain, et les frais de conduite d'opération s'élèvent à 0,4 M€ pour 2012.

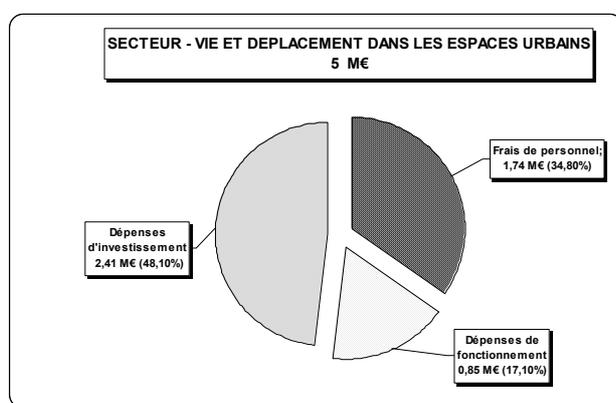
La nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), a été lancée en 2011 dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), avec pour objectif sur 5 ans de conventionner 300 logements. L'OPAH montera en régime en 2012, en intégrant un volet hôtels meublés. Le coût de l'animation, confiée à InCité, est de 0,2 M€ en 2012, et les aides aux particuliers s'élèveront à 0,75 M€.

Le pôle logement temporaire et habitat indigne accompagnera par ailleurs l'équipe mandatée dans le cadre de l'OPAH pour étudier les éventuels changements de statut des hôtels meublés vers d'autres types de structures d'hébergement, afin de conserver ce parc social de fait, en améliorant substantiellement la qualité d'accueil des publics. Concernant les hôtels meublés hors PNRQAD, une enveloppe de 0,05 M€ est également réservée en ce sens.

En lien étroit avec le PNRQAD et le projet Bordeaux [re]centres, la mise en œuvre de la Convention Publique d'Aménagement passée avec InCité jusqu'en 2014 se poursuit (1,29 M€), avec la perspective de dépasser les objectifs prévus en termes de logements sociaux publics.

En complément, dans le cadre du Projet social et sur le périmètre du PNRQAD, une convention sur la lutte contre la précarité énergétique et la promotion de l'auto-réhabilitation accompagnée sera signée en 2012.

### ◆ La vie et les déplacements dans les espaces urbains



Le nombre de visiteurs sur le territoire de la Ville est en augmentation constante. Par ailleurs, la Ville accueille un nombre d'habitants croissant. Afin de maintenir cette attractivité, une attention particulière est portée sur l'entretien et l'aménagement de l'espace urbain à l'usage nécessairement partagé.

0,77 M€ sont inscrits au budget de fonctionnement à cet effet.

Les aménagements de voirie et de mobilier de confort se poursuivront (0,32 M€).

2012 verra aussi la poursuite de la mise sous contrôle d'accès de voies et de vidéo interphonie pour un montant global de 0,8 M€. L'acquisition et la pose de mobilier urbain anti stationnement représenteront un nouvel investissement à hauteur de 0,4 M€.

La requalification de Mériadeck (dallage, escaliers, jardinières et garde-corps) sera accélérée (0,5 M€).

Le jalonnement piéton se poursuit ainsi que le développement de parking de foisonnement (0,11 M€ globalement).

## ◆ L'Eclairage public

La maintenance du réseau et du matériel existants d'éclairage public impliquera une dépense de 2,5M€ en fonctionnement.

Depuis 2008, la Ville a engagé un programme de renouvellement du réseau d'éclairage public. Ce renouvellement doit se faire dans un contexte d'intégration toujours accrue de matériels à hautes performances énergétiques, un gain de consommation de 22% ayant déjà été obtenu à la fin de l'année 2010.

En 2012, la Ville attribue un budget global de 2,1 M€ à la modernisation du réseau d'éclairage public, confirmant ainsi un engagement fort en la matière. De façon à accompagner la diffusion de technologies plus performantes, des diodes électroluminescentes (LED) et des réducteurs de tension continueront à être installés.

Par ailleurs, la politique d'enfouissement de réseaux sera poursuivie, avec l'appui d'ERDF dans le cadre de la convention de partenariat signée en juillet 2011.

Le plan d'intervention 2012 concernera l'avenue Charles de Gaulle côté barrière Saint-Médard, l'avenue Louis Barthou et le Quai de Brazza au débouché du Pont Bacalan-Bastide pour un montant global de 0,67 M€.

Comme chaque année, les illuminations de Noël seront financées à hauteur de 0,4 M€.

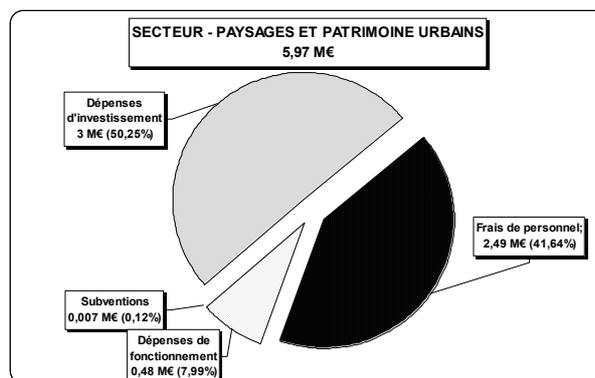
La maintenance des équipements destinés à la mise en lumière des monuments et sites remarquables du plan lumière représente en 2012 une dépense de 0,13 M€ en fonctionnement. De plus 0,03 M€ seront également consacrés à la mise en lumière du parcours Gambetta-Mériadeck, reliant la ville ancienne et la ville rénovée par un cheminement doux.

## ◆ Les déplacements doux :

La maison du vélo participe également à la politique de déplacement doux mise en œuvre par la Ville. Le plan d'acquisition de vélos et de pose d'arceaux sera doté de 0,15 M€. Une deuxième édition de cyclables sera organisée en 2012.

Dans le même temps des bornes de recharges de véhicules électriques seront implantées sur l'espace public (0,1 M€).

## ◆ Les paysages urbains



L'attractivité de la Ville passe nécessairement par le développement et le confortement d'une charpente paysagère, valorisant mutuellement espaces urbanisés et espaces naturels afin d'accroître la qualité de vie des Bordelais.

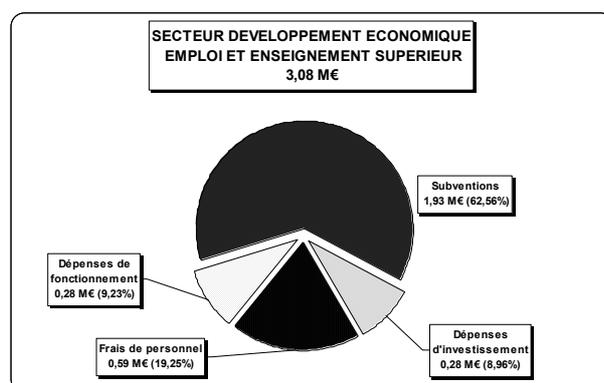
Ont été à ce titre priorisés pour 2012, l'aménagement du Parc aux Angéliques (1 M€) et le réaménagement de la place Saint Michel (1,05 M€).

Les études de réaménagement du parc André Meunier (0,2 M€) et du jardin traversant sur l'Ilot Armagnac (0,2 M€) seront également menées, ainsi que l'aménagement de petits espaces de proximité répartis sur tout le territoire (0,35 M€), afin que tous les Bordelais n'habitent pas à fin 2013 à plus de 500 m d'un espace vert.

## ◆ Le patrimoine naturel :

Le Jardin Botanique, dont l'expertise sera requise afin de mener à bien l'élaboration de l'arrêté biotope et l'établissement d'une cartographie de la biodiversité, poursuivra également le développement de ses missions traditionnelles d'animation et d'expositions dédiées (0,21 M€) et investira dans la rénovation de ses espaces ainsi que dans la valorisation de ses collections (0,14 M€).

## Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur



L'action économique de la Ville en 2012 sera dédiée à la définition et à la promotion d'une stratégie économique renouvelée positionnant clairement l'ambition de Bordeaux au cœur de l'agglomération. Cette stratégie trouvera une déclinaison opérationnelle dans le développement des nouveaux quartiers et opérations de redynamisation urbaine : Bassins à flots, Bastide/Brazza, Euratlantique, Bordeaux Recentre.

Un objectif de création de 40 000 emplois nouveaux a été fixé à horizon de Bordeaux 2030.

La Ville a défini quatre axes principaux pour ses interventions économiques :

- agir en faveur de la création et de l'accueil d'entreprises pour favoriser la création d'emplois,
- promouvoir les filières stratégiques pour le développement économique de la ville (Tertiaire supérieur, économie créative, filière numérique, activités vitivinicoles et enseignement supérieur),
- contribuer au maintien et au développement d'une structure commerciale et artisanale forte,
- renforcer l'ouverture et la promotion du territoire bordelais.

Ces orientations viennent compléter les secteurs à pérenniser, conforter et accompagner dans leur intégration urbaine, en particulier la logistique urbaine et le stockage, les PME/PMI, le commerce de gros, les grandes entreprises industrielles du territoire.

### L'accompagnement à la création d'entreprises :

La Ville de Bordeaux renforcera en 2012 son action en matière de création d'entreprises dans un cadre partenarial notamment grâce à la Plateforme de l'initiative de la Maison de l'Emploi, au dispositif partenarial d'amorçage et d'accompagnement des projets, au dispositif de la zone franche urbaine, à sa participation à l'animation des parcs d'activités existants.

Cette action sera facilitée grâce au soutien de la Ville à la Caisse sociale de développement local, au Réseau aquitaine entreprendre, à la couveuse ANABASE, à l'incubateur Bordeaux Pionnières dédié aux femmes créatrices d'entreprises.

La Ville poursuivra l'animation des réseaux professionnels visant à intégrer les nouveaux chefs d'entreprises au sein de la communauté bordelaise en organisant une réception annuelle des nouvelles entreprises bordelaises et grâce au projet de création d'un HUB des entrepreneurs bordelais.

Le budget du volet « création et développement des entreprises » s'élève à 0,63 M€ dont 0,36 M€ de subvention à Bordeaux Gironde Investissement et 0,21 M€ pour le fonctionnement des différents outils d'aide à la création d'entreprises (pépinières, incubateur Bordeaux Pionnières et couveuse d'entreprises).

### **Les filières stratégiques**

Le rayonnement et la compétitivité de Bordeaux seront développés au travers de la mise en valeur de secteurs économiques porteurs, innovants et stratégiques.

Le développement du tertiaire supérieur est un objectif majeur dans le quartier Saint-Jean Belcier dans le cadre de l'opération Euratlantique.

Les éco-activités seront soutenues au sein de l'écosystème DARWIN caserne Niel avec la création d'une pépinière spécialisée (troisième pépinière bordelaise après celles de Sainte Croix et des Chartrons). En 2012, la Ville procèdera aux investissements nécessaires, à l'agencement et à l'organisation de la gouvernance de cet équipement.

Les métiers de la conception urbaine verront la création d'un pôle des métiers de la ville aux bassins à flots. Ce projet porté par la Caisse des Dépôts et Consignations, avec la mise en œuvre d'une quatrième pépinière sur cette thématique, sera affiné en 2012.

L'innovation numérique sera soutenue par l'ouverture d'un espace de travail collaboratif dans le centre ville, premier du genre en région. Le début de l'année 2012 sera consacré aux travaux d'aménagement et à la définition des conditions de sa gestion pour une ouverture courant premier semestre. Un programme d'investissement de 0,2 M€ a été décidé sur ces deux exercices 2011 et 2012.

### **Enseignement supérieur et innovation**

La Ville poursuit son accompagnement auprès de l'Université de Bordeaux dans la structuration et le développement d'un pôle d'enseignement supérieur de niveau européen, en appui des grandes opérations lancées par le Ministère pour soutenir l'enseignement supérieur et l'effort d'innovation (Opération Campus, programme Investissements d'Avenir). De la même manière, la Ville poursuit son effort de structuration d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche urbain (accompagnement du projet Neurocampus à Carreire, renforcement de Campus Chartrons avec une réflexion autour de nouveaux équipements publics à destination des jeunes du quartier, en plus de la cafeteria universitaire déjà livrée par le CROUS de Bordeaux).

La Ville a par ailleurs largement participé aux études de définition du devenir du site de Carreire de l'Université Bordeaux Segalen, de même qu'aux études de définition du futur usage des bâtiments de la faculté d'odontologie et de l'espace Broca, en plein cœur du quartier de la Victoire.

Enfin, la Ville poursuivra son partenariat avec la Fondation Bordeaux Université pour développer les projets passerelle générateurs de transfert entre l'enseignement supérieur et la recherche locale et le monde socio-économique.

Le budget alloué au volet innovation et enseignement supérieur s'élève à 0,18 M€ dont 0,17 M€ dans le cadre des partenariats avec l'Université de Bordeaux.

## **Commerce et artisanat**

Afin de poursuivre son effort en faveur du développement du commerce et de l'artisanat de proximité, la Ville assurera le bouclage de la tranche 1 de son Opération Urbaine Collective et, dans la continuité, la mise en œuvre de la tranche 2. Le budget prévisionnel consacré par la Ville à la tranche 2 s'élève à 0,15 M€ en fonctionnement et 0,28 M€ en investissement. Compte tenu du succès des actions d'aides directes de la tranche 1, ce dispositif de soutien à la modernisation des commerces et des outils de travail a été reconduit pour St Michel et Fondaudège/Croix de Seguey ainsi que pour les travaux d'accessibilité handicapés dans les bars et les restaurants du périmètre « Destination pour Tous ». Ce dispositif d'aides a par ailleurs été élargi aux activités de bouche, aux magasins du cours de la Marne, ainsi qu'à la rénovation de locaux vacants.

Des actions directement portées et mises en œuvre par la Ville sont également prévues en tranche 2 de l'OUC, notamment la conception et la mise en ligne d'un site vitrine pour le commerce et l'artisanat bordelais ou encore la réalisation de bilans TIC pour les commerçants et les artisans.

D'autre part, la Ville maintiendra son soutien aux associations de commerçants et artisans afin de favoriser la mise en œuvre d'opérations d'animation et de communication dans les quartiers.

## **L'emploi**

La Ville de Bordeaux poursuivra ses actions en faveur de l'emploi, en particulier envers des publics ciblés : les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les seniors et tous ceux très éloignés de l'emploi. Pour ce faire, la Ville s'appuiera sur un réseau d'acteurs territoriaux : Emploi-Bordeaux (qui regroupe la Maison de l'emploi et le PLIE), Mission Locale, CSDL, mais également par une synergie renforcée de son partenariat avec Pôle Emploi grâce à la mise en place régulière du Conseil de l'Emploi et à une contractualisation avec de nouveaux partenaires comme « Nos Quartiers ont des talents » qui œuvrent pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (0,01 M€).

L'accent sera également mis sur la proximité, en particulier dans les quartiers sensibles avec les Plateformes d'information et d'orientation dédiées à l'emploi (Mission Emploi Bordeaux Nord et Mission Emploi Saint Michel).

Enfin, dans une dynamique insertion-emploi, la Ville accordera une attention toute particulière à la mise en place de clauses sociales dans ses marchés publics.

Le budget alloué au volet emploi de l'action économique s'élève à 0,53 M€.

## **La promotion du territoire**

La Ville de Bordeaux poursuivra son effort aux côtés de ses partenaires pour la définition d'une stratégie de communication métropolitaine susceptible de porter fortement l'identité économique de l'agglomération et de favoriser son rayonnement national et international. Elle y déclinera son ambition propre de cœur d'agglomération suite au travail concomitant de définition de sa stratégie économique municipale en lien avec le projet urbain de Bordeaux.

Elle bâtira un programme de prospection économique exogène qui se traduira en 2012 par la présence de Bordeaux sur les salons internationaux.

## ◆ L'attractivité touristique

L'action municipale accompagne la croissance de l'activité touristique de Bordeaux, en développant une offre alliant patrimoine et vin, et en consolidant la position de Bordeaux sur le marché du tourisme d'affaires et de congrès.

La réalisation du Centre culturel et touristique du vin entrera dans une phase opérationnelle avec les travaux de démolition des anciens hangars et la poursuite de l'élaboration du volet scénographique. Une aide de 0,23 M€ sera octroyée à l'association de pré-configuration du site. 2012 accueillera également la traditionnelle Fête du Vin qui ne cesse de monter en puissance, du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet, avec un soutien de la Ville à hauteur de 0,31 M€.

Concernant la valorisation du fleuve, la Ville sécurisera le ponton d'honneur qui a accueilli plus de 250 plaisanciers en 2011, sans compter l'utilisation par les professionnels et les événementiels liés à l'Année du Fleuve. Des études seront lancées pour la réalisation d'un ponton aux bassins à flots, face au CCTV.

La Ville participera à la fête nationale du nautisme et accueillera de nombreuses manifestations nautiques liées à des partenariats naissants grâce au ponton d'honneur. Le développement de la croisière maritime mais également fluviale, avec l'arrivée de nouveaux paquebots sera encouragé.

La Ville reconduira son partenariat avec l'Office du Tourisme (1.77 M€) qui accueille chaque année un nombre croissant de visiteurs.

En matière de tourisme d'affaires, des travaux seront engagés pour améliorer le Palais des Congrès et le H14. Un soutien financier sera renouvelé pour le Bordeaux Convention Bureau (0,05 M€) ainsi qu'une aide apportée à l'association TOPOS en vue de la préparation du grand congrès international ITS (Systèmes de Transports Intelligents) qui se tiendra en 2015.

En matière de tourisme durable, la Ville attend le déploiement du label d'Etat « Destination pour tous » qui consacre une offre touristique accessible à tous. Elle accompagnera financièrement l'UMIHRA pour développer le nombre d'établissements bénéficiant de l'Ecolabel européen des hébergements touristiques et capitalisera sur son nouveau label de « Ville vélo touristique ».

# **BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE :**

## **UNE OUVERTURE DURABLE**

### **◆ Les relations internationales et européennes**

#### **Les relations internationales et européennes**

La politique internationale de Bordeaux vise à favoriser et fédérer les actions de coopération internationale afin de positionner la ville au rang de métropole européenne et d'accroître son rayonnement.

#### **Positionner Bordeaux comme une métropole européenne du Sud**

Ce positionnement justifie l'implication de Bordeaux dans une logique de coopération au développement à destination de nos partenaires du sud de la Méditerranée, par la mise en œuvre de plans d'actions pluriannuels portant sur les infrastructures (alimentation en eau à Casablanca) ou le transfert de compétences (formation de cadres municipaux à Ouagadougou). Ces projets sont dans leur grande majorité conduits avec le soutien de partenaires nationaux (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, AFD).

Etre une métropole européenne du Sud implique également de jouer un rôle dans les grands débats régionaux : participation aux réseaux de villes européennes, participation active aux réseaux euro-méditerranéens. En 2012 un nouveau projet européen devrait également être instruit.

#### **Entretenir des partenariats significatifs avec de grandes villes développées ou émergentes**

A ce titre, Bordeaux continuera à développer la position de référence qu'elle a acquise dans la coopération décentralisée franco-chinoise, notamment avec la phase deux du projet climat avec sa ville partenaire de Wuhan, et l'accueil du comité des Maires France-Chine à Bordeaux.

Le cinquantième du jumelage avec Québec sera l'occasion d'adopter un nouveau plan d'actions 2012-2014, avec des actions importantes dans le domaine du numérique (accueil de Québec à la Semaine Digitale) et de l'économie (participation à Bordeaux fête le Vin à Québec). Les anniversaires des jumelages avec Fukuoka et St-Petersbourg verront l'organisation d'actions spécifiques, dans le domaine économique avec Fukuoka, et social avec St-Petersbourg.

L'activité de la commission formation et mise en réseau des personnels municipaux de l'association internationale des Maires francophones, présidée par Bordeaux, continuera de se développer, avec des actions de formation organisées à Bordeaux et dans différents pays. Enfin, la Ville sera présente au prochain Forum mondial de l'eau, où elle fera valoir son action de mobilisation et de capitalisation dans le domaine de la solidarité internationale sur ce thème.

#### **Appuyer les partenaires bordelais dans leurs actions à l'international**

La recherche de synergies avec les autres partenaires bordelais dans leur action à l'international se poursuivra au sein d'enceintes existantes (agenda économie international), par le biais de subventions ciblées, et dans le cadre de la relance du Conseil des relations internationales.

## ◆ Le développement culturel : Bordeaux grande métropole culturelle

Les actions mises en place par Bordeaux pour s'inscrire pleinement dans le réseau des grandes métropoles culturelles internationales portent d'ores et déjà leurs fruits et de nombreuses Villes partenaires sollicitent Bordeaux pour son expertise en la matière. Les années à venir doivent conforter la dynamique en place.

### **Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationale et internationale en matière culturelle**

#### S'agissant de lisibilité,

- Les établissements et les acteurs culturels s'appuieront sur des actions nouvelles et sur une communication renouvelée : après le Capc et l'école des Beaux Arts, les sites internet pour les Archives Municipales, le Musée d'Aquitaine, le Musée des Beaux Arts seront lancés (0,04 M€).

- Cette démarche s'accompagne du renouvellement des outils de communication existants, systématiquement trilingues (anglais, espagnol et français).

- Le portail générique regroupant l'offre des bibliothèques municipales sera actif dès 2012, en lien avec le site internet municipal et en préfiguration de collaborations élargies. Cet investissement représente 0,13 M€.

#### S'agissant de rayonnement national et international

- Nouvel outil de rayonnement national et international pour la Ville, l'Auditorium de Bordeaux sera livré courant 2012 et confortera une politique musicale ambitieuse. Les travaux de second œuvre, d'équipements, d'agencements et d'acoustique pour l'essentiel seront achevés (6,13 M€ seront inscrits en DM1, avec une recette équivalente correspondant au retour de TVA sur cette opération).

- Les échanges culturels à l'international seront significativement renforcés autour d'actions structurantes, avec la mise en œuvre :

- de résidences artistiques croisées avec Los Angeles et le LaxArt (structure professionnelle de diffusion pour l'art contemporain), Bamako et Ouagadougou cofinancés par la Ville de Bordeaux, par l'Institut Français et les structures diplomatiques concernées.
- du développement de projets de coopération avec Québec et Wuhan autour du livre et notamment de la bande dessinée valorisant le travail des créateurs bordelais contemporains.
- avec Fukuoka autour notamment de la musique et des musées par le truchement d'une exposition itinérante qui sera présentée à Fukuoka en 2012,

- de nouvelles co-productions internationales au Capc comme l'exposition consacrée à Michel Majerus co-produite avec le Kunstmuseum de Stuttgart (participation de la Ville à hauteur de 0,08 M€).
- de la poursuite des partenariats du conservatoire avec Québec, Montréal et Oran.
  - Naturellement, des événements culturels tels que l'Escale du Livre (0,2 M€ complétés de prestations en nature), Novart (0,3 M€) se poursuivent et acquièrent une visibilité croissante sur le territoire national.
  - Enfin, la structuration de l'enseignement supérieur artistique engagée depuis 4 ans sera confortée par la création d'un pôle d'enseignement artistique d'excellence et d'ambition internationale, dans le quartier de Sainte Croix. Le passage de l'Ecole des Beaux Arts en EPCC, son habilitation à délivrer des masters, son intégration, comme membre associé, dans le PRES Aquitaine, le succès de la première promotion de l'ESTBA et l'habilitation délivrée en 2011 en matière d'enseignement supérieur Musique sont les pré-requis désormais établis pour confirmer la place spécifique de Bordeaux, à l'échelle nationale et européenne, en matière d'enseignement supérieur artistique.

## **Le rayonnement patrimonial**

### **◆ La mise en valeur du patrimoine urbain**

L'action en matière de patrimoine urbain vise à transmettre un cadre de vie de qualité aux générations futures en valorisant le patrimoine de la « ville de pierre » et à faire de Bordeaux une ville historique, vivante et durable. Il s'agit, par la diffusion de la connaissance et la préservation du patrimoine de la ville, de partager et de promouvoir une culture patrimoniale qui accompagne le développement urbain, économique et social de la ville.

Pour contribuer au rayonnement urbain, il est nécessaire de compléter les actions de concertation et de communication destinées plus directement aux habitants par des actions visant une cible plus large ; Il faut pour cela adapter les outils de présentation de l'action urbaine afin qu'elle soit accessible et lisible par tous.

- **Renforcer la communication sur internet**

L'objectif est de renforcer ce mode de communication pour le volet urbain et de l'adapter à une cible nationale et internationale. avec la traduction anglaise du site.

- **Poursuivre les Publications**

La Ville poursuivra la déclinaison de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de deux nouveaux opus, sur les quartiers de Caudéran et de Bordeaux re(centres) (0,08 M€).

Elle poursuivra également la collection « Carnets d'une ville en héritage » et l'édition de deux parcours de découverte in situ du patrimoine architectural et urbain (0,02 M€).

- **Embellir la ville : le ravalement**

On constate que le ravalement obligatoire entraîne une dynamique de ravalement volontaire en périphérie des secteurs concernés.

La 3<sup>ème</sup> campagne est en voie d'achèvement, et une 4<sup>ème</sup> campagne a été lancée en février 2011 à laquelle seront consacrés 0,1 M€ sur 2012.

- **Echanger avec les villes du patrimoine mondial**

Faire partie de la communauté internationale du patrimoine mondial, par l'inscription sur la liste et l'adhésion aux associations (ICOMOS, OVPM (Organisation des villes du patrimoine mondial), Association des biens français du patrimoine mondial) est un levier important du rayonnement urbain de la ville. Le Budget réservé à ces adhésions et cotisations s'élève à 0,01 M€.

Dans ce contexte, les échanges d'expérience avec d'autres villes du patrimoine mondial et notamment les villes jumelles sont à renforcer.

**Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville avec Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design**

La biennale d'architecture, d'urbanisme et de design Agora est devenue au fil des éditions un temps fort incontournable qui rassemble tous les publics autour des questions d'architecture, d'urbanisme et de design. En 2012, il s'agit de parvenir à faire de cet événement :

- une référence à l'échelle nationale et à terme internationale,
- Un événement associant encore davantage le grand public.
- Un événement présent au Hangar 14, mais aussi dans toute la ville pour venir au plus près des habitants.

Le budget 2012 évalué à 1,2 M€ sera financé à hauteur de 0,6 M€ par des fonds privés.

- **Actualiser le plan de gestion, lié au classement de Bordeaux au patrimoine mondial**

Le plan de gestion de Bordeaux est l'outil qui permet de donner un sens à l'ensemble des actions menées par la Ville et ses partenaires pour assurer la mise en valeur de Bordeaux, port de la Lune. C'est aussi le document qui rend compte de la démarche de Bordeaux et permet de la faire connaître.

Il doit être actualisé régulièrement pour prendre en compte les avancées et les résultats de son plan d'action (0,05 M€).

Courant 2012, l'Unesco ouvre le cycle de remise des rapports périodiques pour l'Europe qui seront examinés par le Comité du patrimoine mondial en 2014.

## ◆ La mise en valeur du patrimoine culturel

La réhabilitation du patrimoine

- Le chantier de la rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle dans l'Hôtel Lisleferme (2,67 M€ au B.P.) va physiquement démarrer début 2012, dans l'optique d'une ouverture au public dans le courant de l'année 2014.
- De même, la réouverture complète du Musée des Beaux Arts suite aux travaux d'accessibilité de ses deux ailes et à la rénovation de sa galerie Nord (0,03 M€)

permettra un renouvellement de l'approche des collections, constituant un enjeu de rayonnement déterminant.

- Les travaux de requalification des espaces publics de la bibliothèque Mériadeck (3,45 M€) permettront une nouvelle approche des publics.

Cette réflexion sera complétée par le renforcement du réseau des bibliothèques de quartier et notamment grâce à l'ouverture des bibliothèques Armagnac en 2013 et Saint-Augustin en 2014 (1,85 M€ dès le B.P. 2012).

- Une seconde salle de danse pour solistes sera créée au sein de la Salle Franklin au bénéfice de l'Opéra, le ballet se trouvant aujourd'hui confronté à l'impossibilité de travailler simultanément des chorégraphies différentes ou encore d'assurer des répétitions spécifiques en fonction des distributions. Ce projet, (1 M€ au total, dont 0,2 M€ au BP 2012) vise à créer un second studio à l'intérieur de l'existant. Doté d'équipements technologiques (Webcam- TV- son ...) il deviendra également un outil de communication aux fins d'un élargissement des publics.
- Travaux de restauration de la Bourse du Travail. La première tranche du programme des travaux de restauration des façades intérieures et extérieures (0,4 M€) fait suite aux travaux d'aménagement du quatrième étage, qui ont permis le déménagement des occupants afin de permettre la restauration dans des conditions optimales de sécurité et de confort des usagers. Elle sera réalisée sous réserve que nos partenaires poursuivent leur co-financement, conformément aux engagements pris.
- Les églises Saint Nicolas et Saint Louis feront l'objet de diagnostics préalables (0,06 M€) permettant d'apprécier l'urgence et le phasage de travaux de sécurité et de restauration tandis que la rénovation de l'église Sainte-Marie de la Bastide (0,16 M€) se poursuivra pour s'achever en 2014.
- Enfin, la Ville participera au financement de la rénovation de la passerelle Eiffel pour un montant total de 0,525 M€, dont 0,1 M€ au BP 2012.

Par la sécurisation des établissements culturels : Une remise à niveau « risque incendie » et « anti intrusion » va être entreprise (remplacement du système de sécurité incendie du Capc évaluée à 0,15 M€, travaux d'urgence en matière de sécurité et de mise en conformité dans les bâtiments culturels estimés à 0,5 M€).

Par une communication accrue :

- Les publications labellisées Ville d'art et d'histoire, conçues en étroite collaboration avec le service des Archives municipales, s'inscrivent dans le développement d'un tourisme de qualité. Cinq nouveaux dépliants (en complément des 14 édités l'année dernière), gratuits et accessibles à tous, présentant une particularité du patrimoine bordelais ainsi qu'une plaquette de présentation de la politique de mise en valeur du patrimoine par la Ville de Bordeaux seront publiés en 2012.
- En lien avec la mission Cité digitale, une centaine de parcours virtuels présentant le patrimoine de la ville en 3 langues et complétés par une documentation historique issue des fonds des Archives municipales seront présentés au public au cours de la semaine digitale 2012.

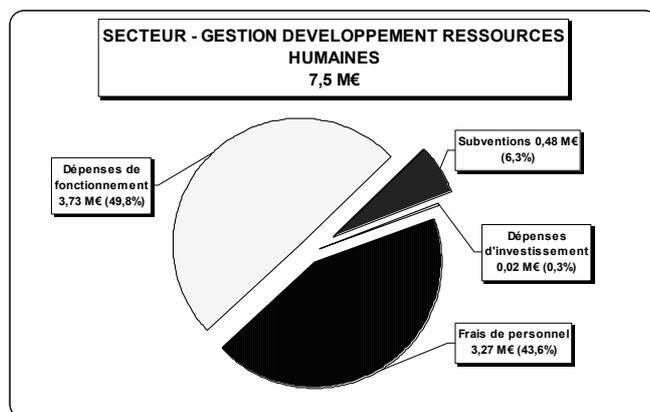
- La Ville et l'Office de tourisme de Bordeaux poursuivront la mise en place des Cafés patrimoine (formule hivernale permettant au public une approche conviviale du patrimoine des différents quartiers de la ville).
- 2012 sera l'aboutissement du Projet scientifique et culturel du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, ainsi que la préfiguration des travaux d'aménagement scénographiques, prévus place de la Bourse.

Par des évènements de qualité :

- Le succès de la fréquentation des Journées européennes du patrimoine (118.000 personnes en 2010, 120.000 en 2011) sera sans doute amplifié grâce à un élargissement du périmètre couvert par la manifestation.
- L'année scolaire 2011/2012 marque la mise en place d'ateliers pédagogiques pérennes pour les scolaires, portant notamment sur la découverte du Bordeaux antique et l'aménagement de la ville au XIXe siècle. Ces ateliers tendent également à rendre accessibles des fonds numérisés des Archives municipales.
- Les Ateliers du patrimoine, créés en 2011, dans le cadre du projet social, seront renouvelés sur deux quartiers différents: la Cité de la Benauge et le quartier Belcier.

## LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

### ◆ La gestion des ressources humaines



2012 sera la mise en œuvre d'un certain nombre de propositions issues du diagnostic de performance, notamment celles liées à la mutualisation de services, de recherche d'économie d'échelle par la simplification des procédures internes et externes et la limitation des coûts de gestion.

#### La masse salariale en 2012

Le budget consacré aux frais de personnels s'inscrit comme les années précédentes dans un cadre de maîtrise de la masse salariale.

Le budget 2012 est en légère diminution par rapport à celui de 2011 (169,8 M€) car il prend en compte le transfert d'une partie des personnels de l'École des Beaux Arts vers le nouvel EPCC créé à cet effet. De plus, il tient également compte d'une gestion différente des emplois aidés via une association intermédiaire.

A périmètre constant, les frais de personnel évolueraient de 1,3 % du BP 2011 à BP 2012 (et de 2,2 % par rapport au compte administratif anticipé de 2011), ce qui intègre le contexte national actuellement connu relatif aux mesures salariales pour la fonction publique.

#### L'évolution des effectifs

Dans ce cadre, l'effectif des emplois permanents à la Ville est stabilisé, ainsi que cela vous est présenté dans un rapport spécifique : 4246 agents permanents en décembre 2011 au regard des 4262 agents en décembre 2010, cette évolution résultant de deux mouvements inverses : le départ des agents mutés à l'EPCC Ecole des Beaux Arts (49 agents), et à l'inverse la déprécarisation d'un certain nombre d'agents des écoles, qui sont passés de statut d'auxiliaires non permanents au statut de titulaires.

## **La dimension sociale de la gestion des effectifs**

La Ville est attentive à la situation des agents recrutés. A ce titre, trois priorités seront poursuivies en 2012.

- La « déprécarisation », c'est-à-dire le passage pour un agent d'un statut précaire vers un statut permanent (titulaire ou contractuel, selon les possibilités statutaires), sera poursuivie, conformément au contrat de progrès social conclu fin 2010 avec les organisations syndicales.
- Pour les missions occupées de façon durable par des agents « auxiliaires », mais ne pouvant faire l'objet d'une mesure de déprécarisation, notamment parce que la durée d'emploi hebdomadaire est insuffisante, la Ville privilégiera le recours à une association d'insertion, sous la forme d'une convention de prestation de service.

C'est ce qui a été fait en 2011 pour un certain nombre de postes de courte durée d'emploi dans les écoles (16 h par semaine) notamment, et qui représente l'équivalent de 59 postes d'insertion.

Ceci garantit un meilleur suivi social dans la durée des personnes concernées.

- Enfin, les procédures de reclassement et de maintien dans l'emploi ont été améliorées, permettant ainsi à la Ville de satisfaire pour la première fois à l'obligation d'emploi de personnes handicapées avec un taux de 6,12 % à fin 2011.  
Ce bon résultat devra être maintenu sur les années futures même si les départs en retraite programmés laissent supposer une légère diminution l'année prochaine.

## **La mise en œuvre du contrat de progrès social 2010-2014**

Ce contrat, signé en novembre 2010, est largement mis en œuvre. Outre les deux protocoles d'accord sur les relations avec les organisations syndicales, et la charte pour faciliter le dialogue social, il prévoit quatre orientations prioritaires, dans lesquelles s'inscrivent les actions qui seront menées en 2012.

1. La réalisation, à l'horizon 2014, d'une cité municipale.

Vous avez sur ce point à vous prononcer, à la présente séance du Conseil, sur l'approbation du contrat de partenariat public privé, qui lance le démarrage opérationnel de cette construction.

Le calendrier prévoit la démolition de l'immeuble de la Croix du Mail au cours du premier semestre 2012, et un début de construction à partir du deuxième semestre, pour une livraison au printemps 2014.

La concertation avec les agents sur les conditions de ce transfert va se poursuivre tout au long de la période des deux ans à venir, et en particulier au 1<sup>er</sup> semestre 2012, s'agissant de la localisation précise des services, et de sujets plus techniques tels que l'organisation de l'espace d'accueil au rez-de-chaussée, ou la question de l'archivage.

7,85 M€ sont prévus au budget primitif 2012, pour le financement des dernières acquisitions et la démolition de l'immeuble de la Croix du Mail, notamment.

## 2. Le développement des moyens consacrés à la formation professionnelle

La Ville consacre actuellement l'équivalent d'environ 2 % de la masse salariale à la formation de ses agents, que celle-ci soit menée par l'intermédiaire du CNFPT ou par d'autres formations spécifiques.

Ces moyens seront renforcés en 2012, la part affectée aux formations spécifiques, en complément du CNFPT, étant augmentée de 10 %, passant de 0,42 à 0,46 M€.

## 3. Lutte contre les discriminations d'accueil dans la diversité

Ainsi que cela est indiqué ci-dessus, le taux d'accueil des personnes handicapées au sein des services de la Ville sera passé de 5 à 6 % en un an.

## 4. Lutte contre l'emploi précaire (voir ci-dessus)

### **Les conditions de travail**

Les efforts en matière d'amélioration des conditions de travail seront également poursuivis, notamment à travers la réalisation d'un document unique de prévention et la réalisation de plans d'actions associés qui devront mobiliser de la ressource financière (formation, travaux...) et humaine (nouvelles modalités de gestion plus proche du terrain).

Par ailleurs, et en complément de la cité municipale, des opérations, plus modestes, mais concernant directement les conditions d'accueil de nos agents seront réalisés en 2012. C'est le cas en particulier pour les magasins des différents services (scolaires, habillement...), qui sont en cours de reconstruction sur le site de Schinazi (0,8 M€ au BP 2012).

## ◆ **La gouvernance numérique « Bordeaux Cité digitale »**

### **Bordeaux Cité Digitale**

A travers le programme d'actions Bordeaux Cité Digitale, la Ville place résolument l'innovation numérique au cœur de ses politiques publiques mais aussi du développement d'une administration électronique performante, de qualité et sécurisée.

### **Les e-Services et la mobilité**

Le portail bordeaux.fr (+ 22 % de fréquentation en un an) fera l'objet d'une évolution majeure de son architecture technique vers une plateforme de logiciels libres intégrant la refonte de la page d'accueil et de certaines rubriques (démarches en ligne, cartographie...) et de nouveaux services comme le suivi de l'instruction des dossiers d'urbanisme(0,25 M€).

Dans le prolongement du développement des sites du CAPC et de Bordeaux 2030, nous développerons ceux de l'école des Beaux Arts, des archives et du Musée d'Aquitaine (0,04 M€).

En parallèle, une version majeure du logiciel de gestion des bibliothèques apportera de nouveaux services aux usagers et un portail documentaire multimédia fédérera les différents

catalogues internes des bibliothèques et des musées de la Ville tout en permettant qu'il s'enrichisse d'autres sources externes de données (0,13 M€).

L'installation de bornes tactiles dans les musées et de points automatiques de prêt et de retour des ouvrages dans les bibliothèques, combinée à l'utilisation des étiquettes communicantes (codes 2D et RFID), permettront de diffuser plus largement le patrimoine d'information de la Ville en en simplifiant l'accès et la communication (0,25 M€).

Ces dispositifs seront enrichis d'un portail de diffusion de nos données publiques, poursuivant ainsi la stratégie engagée depuis plusieurs années par la Ville, de partage de l'information municipale, de transparence et de démocratie directe. Citoyens et entreprises pourront ainsi consulter, analyser et réutiliser les données publiées par la Ville

Par ailleurs, dans sa stratégie numérique, la Ville a, dès l'an dernier, intégré le téléphone mobile et les tablettes comme outils incontournables d'accès simplifié à l'information, aux services numériques et aux réseaux sociaux. Elle poursuivra son action par la création d'une plate-forme de génération de contenus mobiles diffusant des informations très variées adaptées à ce support (sites accessibles aux handicapés, les parcours Unesco, les parcours vélos,...) et d'un futur magazine Web complément numérique de Bordeaux magazine.

En janvier 2011, le Ministre de l'Industrie a sélectionné et labellisé le territoire de Bordeaux comme « leader du mobile sans contact ». Fort de cette labellisation, la Ville s'est positionnée en réponse à l'appel à projets « développement des services mobiles sans contact » du Programme des Investissements d'Avenir. L'objectif est de développer un bouquet de services innovants sans contact pour simplifier la Ville. Le consortium de partenaires orchestré par la Ville regroupe la Communauté Urbaine, l'Office du Tourisme, les universités, des établissements bancaires, des opérateurs de télécommunication, un constructeur de téléphones, des entreprises locales innovantes et des industriels nationaux.

Plusieurs axes de travaux sont actés : les déplacements et l'information voyageur, le tourisme et la gestion de l'événementiel, le commerce avec le paiement sans contact mais aussi l'accès aux équipements publics, l'activation sans contact des bornes d'accès au centre ville, le paiement CB sur horodateur, etc... (0,15 M€).

Afin d'accompagner l'utilisation des services numériques, nous poursuivrons le déploiement de points d'accès gratuits à Internet dans les bâtiments municipaux mais aussi, dans le cadre d'une expérimentation, sur les quais avec la volonté de l'étendre sur une vingtaine de lieux. (0,03 M€).

### **L'e-Participation**

La plate-forme en ligne « je participe » a permis de consulter les Bordelais sur plusieurs sujets d'intérêt municipal, depuis les pratiques cyclistes jusqu'aux suites du forum social. Les réflexions en cours au sein des services permettront de la faire évoluer en associant consultations locales de quartier et consultations transversales.

### **L'e-inclusion et l'aménagement numérique du territoire (0,06 M€)**

La dimension sociale et égalitaire de l'accès Internet restera un axe fort du développement de « Bordeaux cité digitale ». Ainsi, l'opération « Clic et Déclic », qui a mobilisé la population sur les Aubiers, sera répliquée dans un autre lieu.

Par ailleurs, même si la Ville, en raison de son classement par l'ARCEP en zone dite très dense, ne peut intervenir directement dans le déploiement du très haut débit via la fibre optique, elle mènera, avec la CUB, un travail d'animation et de diagnostic auprès des opérateurs, afin de

faciliter une vision partagée des besoins et d'organiser son déploiement en centre ville et dans les zones d'aménagement.

A la suite du succès de la première semaine digitale de mars 2011, une deuxième édition en mars 2012 sera l'occasion de conforter cette manifestation qui répond à la fois à un besoin de réflexion sur les enjeux du Web aujourd'hui, mais aussi de pédagogie de diffusion auprès du grand public des innovations et des pratiques qui font de Bordeaux une Cité Digitale innovante. Démonstrations de dispositifs NFC, installations autour de la glisse et du numérique, déploiement de services mobiles et ateliers de réflexion seront au programme, en partenariat avec la Mairie de Cenon pour la partie "arts numériques".

### **L'e-éducation (0,75 M€)**

La Ville de Bordeaux s'est engagée dans un plan d'accompagnement des écoles à la société numérique notamment par le déploiement de 350 Tableaux Numériques Interactif sur 3 ans. L'objectif d'intégration de près de 300 TNI et la formation des professeurs à l'utilisation technique de ces outils sera atteint. En complément, l'ensemble des écoles évoluera sur une nouvelle architecture technique intégrant le changement des postes des directeurs et ceux installés dans les salles informatiques (500 postes). Cette évolution permettra aux écoles de bénéficier d'un outil plus adapté tout en optimisant la performance énergétique et fonctionnelle des systèmes en place. Enfin, en partenariat avec l'Inspection d'Académie et d'autres communes, un espace numérique de travail proposant un bouquet de services numériques évolutif à destination des enseignants, des élèves et des parents sera expérimenté.

### **Le numérique au service de l'innovation et de la performance interne**

La mise en œuvre d'un schéma directeur de l'innovation numérique et des systèmes d'information renforcera la démarche qualité des projets numériques et favorisera la prise en compte des nouveaux défis liés à la Ville numérique. Organisé en lien avec tous les métiers, sur la base de cercles d'innovation numérique, ce schéma permettra d'enrichir un portefeuille d'actions pluri annuelles au service de la Cité Digitale (0,03 M€).

La poursuite de notre plan de dématérialisation favorisera l'économie du papier, le temps de traitement des informations et la performance des agents. Ainsi, la dématérialisation des procès verbaux électroniques améliorera la surveillance du stationnement, la dématérialisation des transferts des documents Ressources Humaines ou Financiers vers la trésorerie, optimisera les processus d'échanges (0,05 M€).

La mise en place d'une plateforme performante de visioconférence permettra le travail à distance en évitant les déplacements.

La mutualisation de plateformes informatiques ou des processus de gestion de maintenance des bâtiments avec le CCAS offrira des économies d'échelle. La dimension de l'archivage numérique sera quant à elle étudiée en partenariat avec le Conseil Général, la CUB et la Région.

La dématérialisation du Conseil Municipal et l'équipement des élus de tablettes se poursuivra en intégrant de nouveaux services permettant de répondre au besoin de mobilité, d'intégration des réseaux sociaux et de proximité des élus à la population.

L'accompagnement des directions métiers sur leurs démarches de certification se poursuivra. Ainsi, en complément des axes organisationnels, de nouveaux outils numériques seront au cœur des démarches de certification engagées par la direction de l'accueil et de la citoyenneté (Qualiville), des parcs et jardins (ISO 14001), de la DOI (ISO 27001, ITIL) : traçabilité des

demandes, optimisation des accueils, gestion des stocks et des interventions, contrats de services ... (0,08 M€).

La composante géographique de nos bases d'information est devenue stratégique par son utilisation dans les processus métiers mais également dans son couplage avec l'information décisionnelle. En ce sens, un schéma directeur de la géo localisation sera réalisé et des indicateurs développés facilitant le diagnostic et la décision territoriale (0,04 M€).

La mise en place du nouveau Système d'Information Financier fera l'objet d'un accompagnement au changement important auprès de plus de 400 agents de la Ville et du CCAS. Il intégrera des avancées comme l'intégration de la Glob, l'expérimentation de la gestion en AP/CP, la dématérialisation de processus dans les services et vers la trésorerie mais aussi la mise en œuvre d'un outil de gestion des achats et des stocks (0,17 M€).

Le Système d'Information des Ressources Humaines, après stabilisation, va s'enrichir de nouvelles fonctionnalités de gestion, de pilotage et de déconcentration vers les services : Intranet managers, suivi budgétaire, référentiel des postes de la collectivité, tableaux de gestion, dématérialisation des ordres de mission... (0,07 M€).

## **Une infrastructure technique et un outil de production sécurisés et performants**

Le programme de sécurité du Système d'Information (SI) permettra de mener les actions techniques, organisationnelles et juridiques nécessaires à la protection du système d'information et des données qu'il contient en prenant en compte l'évolution de la réglementation liée notamment au Référentiel Général de la Sécurité et à la CNIL. Un outil de gestion des habilitations et de traçabilité des autorisations d'accès aux applications informatiques sera mis en œuvre et permettra d'augmenter le périmètre, mais aussi la profondeur de nos audits de sécurité et d'intrusions afin de nous prémunir au mieux face à l'évolution permanente des usages d'Internet et des menaces associées. Enfin, sera conduit un plan important de sensibilisation des directions, des agents et des administrateurs de données à la sécurité, à leurs droits, devoirs et responsabilités.

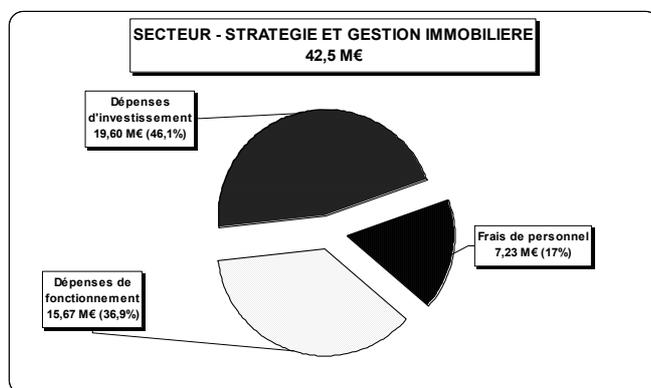
Nos architectures techniques serveurs, postes de travail et réseau évolueront suivant un plan pluriannuel afin de s'adapter aux nouvelles normes technologiques et aux besoins liés à la délivrance de nouveaux services numériques à destination de la population, mais aussi des directions de la Ville et du CCAS. De nouveaux outils de supervision permettront une meilleure surveillance de ces infrastructures (0,05 M€).

Un cinquième du parc de postes de travail, soit 500 postes, et certains serveurs obsolètes seront changés pour être adaptés à de nouvelles normes techniques ('Cloud privé', virtualisation), facilitant ainsi la sécurité du système d'information et la mobilité des utilisateurs, mais aussi de postes 'légers' moins consommateurs d'énergie. Notre architecture de sauvegarde évoluera pour s'adapter à l'accroissement des besoins de stockage de données et optimiser notre plan de reprise d'activité en cas d'incident (0,36 M€).

Le cœur du réseau de la Ville, aujourd'hui obsolète, sera changé pour accompagner la montée en puissance nécessaire, sécuriser les interconnexions entre les 200 sites municipaux (y compris les écoles) et favoriser la mise en œuvre de nouveaux services (transport de la voix, de données, d'image, intégration de la vidéo protection et pilotage de capteurs (0,37 M€).

Enfin, l'évolution vers IP de nos équipements de télécommunication sera poursuivie et la plateforme mutualisée de communication radio Tetra sera étendue à la propreté.

## ◆ Stratégie immobilière et économies d'énergie



### La stratégie immobilière

Le budget des fluides alimentant l'ensemble des bâtiments municipaux ne représente plus que 7,3 M€ compte tenu des efforts réalisés au titre du plan climat. La maintenance et le contrôle technique des équipements s'élèveront à 4,9 M€. Rappelons que le patrimoine municipal représente une surface utile d'environ 1 million de m<sup>2</sup>.

Un budget d'investissement de 3,3 M€ (contre 2,4 M€ en 2011) traduit la volonté de poursuivre une politique d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables efficace dans les bâtiments municipaux. Ce budget a été augmenté notamment pour permettre l'éradication rapide dans les installations anciennes de climatisation du fluide caloporteur R22, une priorité opérationnelle ayant été donnée en 2012 à la bibliothèque Mériadeck.

Les ateliers du bâtiment seront dotés d'un budget de fonctionnement de 1,2 M€ pour assurer l'entretien courant des immeubles municipaux. Un effort exceptionnel d'investissement en machines performantes (0,29 M€) sera réalisé en 2012 pour améliorer les conditions de travail et l'efficacité des agents.

Une somme de 7,85 M€ a été dégagée pour le financement de la future cité municipale. Ces crédits permettront entre autres de finaliser l'acquisition et de mener à bien les opérations de démolition de l'immeuble croix du mail au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

En 2012 sera également réalisée l'acquisition en VEFA de la pépinière d'entreprise Darwin, pour laquelle 2 M€ sont inscrits au budget.

Cet exercice budgétaire verra aussi le début des travaux de création d'un magasin mutualisé municipal (0,8 M€) qui abritera les magasins scolaires, d'habillement, des crèches et de stockage de mobilier.

## ◆ Moyens opérationnels et logistique

### Logistique et Moyens Généraux

En 2012 les achats de mobilier seront limités. En effet, seules les Directions n'ayant pas vocation à intégrer la future Cité Municipale se verront attribuer du mobilier neuf en cas de besoin.

Dans un objectif d'efficacité, les efforts seront maintenus en vue de contenir les frais d'affranchissement.

### ◆ Moyens opérationnels d'exploitation :

1,13 M€ seront consacrés à la maintenance du parc automobile hors frais de carburant.

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des moyens, la Ville consacrera 0,5 M€ au renouvellement de sa flotte de véhicules utilitaires et d'engins et élargira la stratégie de location longue durée (0,53 M€), principalement consacrée aux voitures, aux véhicules utilitaires munis de systèmes hydrauliques.

## ANNEXE

### Comparatif de taxe d'habitation des grandes villes

La taxe d'habitation est le sujet de controverse idéal par sa complexité.

La taxe d'habitation est obtenue par application à sa base brute (valeur locative cadastrale fixée par l'Etat) d'allègements à travers des abattements avant la multiplication par le taux d'imposition.

La politique fiscale locale est donc déterminée par les taux d'imposition, mais également par la politique d'abattements propre à chaque collectivité.

Pendant une longue période, il était reproché à Bordeaux d'avoir des taux élevés. La politique de modération fiscale menée par la municipalité a permis de réduire l'écart de ses taux d'imposition avec les autres villes et de se situer dans une bonne moyenne.

Depuis quelques années, c'est l'impôt payé dans chaque ville qui est comparé. Ainsi, il est tenu compte des politiques fiscales locales (taux et abattements). Cependant, la base d'imposition retenue pour calculer l'impôt est un facteur important, utiliser des bases différentes pour chacune des villes comparées n'a pas de sens et ne reflète en rien sa politique fiscale.

De plus, la taxe payée par le contribuable est répartie entre sa commune et son établissement intercommunal, la CUB dans le cas des bordelais, depuis cette année et suite à la réforme fiscale de 2010. La part intercommunale est celle héritée du département. Les évaluations qui suivent ne concernent pas cette part, cela fausserait les comparaisons d'autant que notre conseil général a adopté sa propre politique d'abattements en 2004, augmentant ainsi sa part en une année de plus de 19 % en équivalent taux.

#### I) Les bases d'imposition

Commune	VLM
Nice	3 489
<b>Bordeaux</b>	<b>3 358</b>
Lyon	3 215
Montpellier	3 095
Nantes	2 868
Toulouse	2 851
Marseille	2 680
Rennes	2 503
Strasbourg	2 494
Lille	1 777

Les évaluations cadastrales, base d'imposition de la taxe d'habitation (TH), sont faites par les services de l'Etat et harmonisées à leur création sur l'ensemble du territoire national. Deux logements identiques, l'un situé à Bordeaux et l'autre à Nice ou à Lille, devraient avoir la même valeur locative.

Cette valeur locative (VL) des logements n'est pas régulièrement révisée, dans chaque ville, en fonction des évolutions qu'ils ont pu subir (améliorations, agrandissements, etc.) depuis leur première évaluation cadastrale. Elles ne sont pas harmonisées.

Cette pratique aboutit à des différences parfois importantes des valeurs locatives de logements « identiques » dans des villes différentes. Ces distorsions se retrouvent dans les valeurs locatives moyennes (VLM).

Celles de Bordeaux sont comparativement élevées en raison de la nature de son bâti donnant ainsi une valeur locative moyenne (VLM) élevée. Cette situation améliore les abattements fixés.

#### II) Les abattements

Les abattements viennent en réduction de la base brute évaluée par l'Etat. Ils sont de deux sortes : obligatoires, pour charge de famille, et facultatifs, comme l'abattement général à la base, et sont cumulatifs.

L'abattement général à la base, facultatif, est au plus égal à 15 % de la VLM, sauf cas dérogatoire : les communes peuvent conserver l'abattement antérieur à 1980 revalorisé chaque année.

Bordeaux a choisi de conserver ce montant dérogatoire qui atteint 624 € (19,17 % de la VLM) en 2011, soit l'allègement à la base le plus élevé de France.

Il concerne tous les contribuables imposés sur leur résidence principale et les ménages sans personne à charge ne bénéficient que de cet abattement. Ces derniers représentent 77 % des contribuables bordelais, proportion typique des grandes villes.

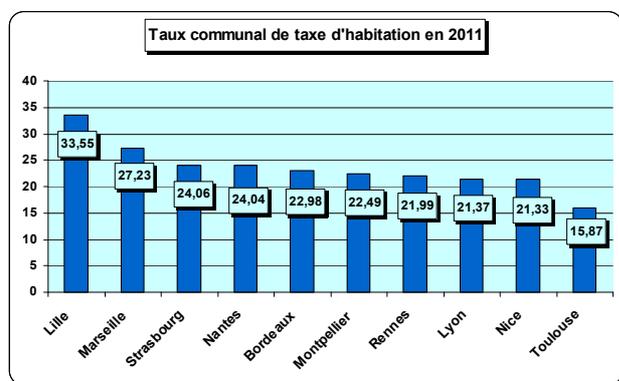
Commune	Abattement Général à la Base
<b>Bordeaux</b>	<b>644</b>
Strasbourg	530
Nice	523
Lyon	502
Montpellier	464
Toulouse	428
Nantes	287
Marseille	134
Lille	89
Rennes	0

Commune	Abattements 2 pàc
Nice	1919
Lyon	1788
<b>Bordeaux</b>	<b>1651</b>
Toulouse	1568
Strasbourg	1278
Marseille	1206
Nantes	1147
Montpellier	1083
Lille	622
Rennes	501

Les abattements sont cumulatifs et pour un ménage avec deux personnes à Bordeaux ils sont de 1 651 € (Abattement général à la base + abattements pour charges de famille).

En intégrant ces deux abattements, Bordeaux est parmi les villes qui accordent les allègements les plus élevés.

### III) Les taux d'imposition



Le taux de taxe d'habitation de Bordeaux est loin d'être le plus élevé des communes de sa strate (plus de 200 000 habitants).

Il est dans la moyenne des villes de sa catégorie.

### IV) Politique fiscale et taxe d'habitation

La taxe d'habitation est obtenue à partir d'une base brute, réduite des abattements, et multipliée par le taux voté.

Les comparaisons généralement présentées dans la presse prennent pour hypothèse dans chaque ville un couple avec 2 enfants dont la valeur locative brute du logement est la valeur locative moyenne de sa commune.

En utilisant la VLM de chaque commune

2 p à c

	TH communale base = VLM
Montpellier	452
Rennes	440
Nantes	414
Marseille	401
Bordeaux	392
Lille	388
Nice	335
Lyon	305
Strasbourg	293
Toulouse	204

1) Exemple de taxes d'habitation avec base brute égale à la VLM communale

Lorsque la base brute est la VLM de chaque commune, la taxe d'habitation à Bordeaux est dans la moyenne des villes de sa strate, au cinquième rang sur dix.

2 p à c

	TH communale base = 1,5 VLM
Montpellier	800
Marseille	766
Nantes	758
Bordeaux	778
Rennes	716
Nice	707
Lille	686
Lyon	649
Strasbourg	593
Toulouse	430

2) Exemple de taxes d'habitation avec base brute égale à 1,5 fois la VLM communale

Bordeaux passe au quatrième rang.

Par leur disparité, les valeurs locatives réduisent les effets des politiques fiscales locales.